

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Huitième séance – Mardi 27 juin 2017, à 20 h 30

**Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Olga Baranova, Sandrine Burger, Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, MM. Simon Gaberell, Ahmed Jama, M<sup>me</sup> Maria Pérez* et *M. Tobias Schnebli*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 15 juin 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 26 juin et mardi 27 juin 2017, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Le débat sur le rapport P-362 A, commencé à la séance de 17 h, s'est déroulé dans un climat d'excitation qui a donné lieu à certaines outrances de langage. Le bureau a décidé d'adresser un avertissement à M. Daniel Sormanni. En cela, nous estimons avoir répondu à une motion d'ordre du Parti socialiste demandant son expulsion; nous ne l'avons d'ailleurs pas considérée comme une motion d'ordre, objet qui, selon le règlement du Conseil municipal, doit porter précisément sur le déroulement des délibérations en cours.

Pour la suite des discussions, j'en appelle au respect et à une certaine discipline. Je sais bien qu'il fait très chaud dans cette salle – 32 ou 33 degrés – et que c'est la dernière séance plénière avant la pause estivale... Mais sachons rester dignes et respectueux! C'est ce que le bureau vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Vous voulez intervenir, Monsieur Sormanni? Je vous donne la parole.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je regrette que M. Carasso ne soit pas présent en ce moment. J'espère que vous vous adresserez à lui également, Monsieur le président!

Je regrette les propos que j'ai tenus, ils étaient excessifs. J'adresse mes excuses au Conseil municipal et à M. Carasso, à qui j'ai déjà parlé tout à l'heure à la fin de la séance précédente. J'aimerais qu'il fasse de même! Je trouve inadmissible qu'il s'attaque à ma famille ou à mon ex-famille. Je souhaite trouver une

voie d'apaisement, raison pour laquelle j'ai accepté de présenter mes excuses maintenant devant le Conseil municipal; je pense qu'il devrait le faire aussi. Je le répète, je me suis excusé auprès de lui lorsque nous nous sommes parlé peu après 19 h et lui s'est excusé auprès de moi de ces propos qu'il n'aurait pas dû tenir.

La personne concernée ne s'appelle plus Sormanni depuis plus de quinze ans, nous sommes divorcés. Je ne vois donc pas le rapport avec ma famille! Elle s'appelle Myriam Lonfat, c'est une personne indépendante et libre comme tout un chacun dans cette république. Par conséquent, on n'a pas à m'assimiler d'une manière ou d'une autre à ses propos ou à son nom. Elle ne s'appelle pas Myriam Sormanni, mais Myriam Lonfat! Voilà, je ne dirai rien d'autre, merci. Et j'attends que M. Carasso intervienne comme je viens de le faire! (*Applaudissements.*)

#### **4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 27 septembre 2016: «Pour la survie des manifestations La ville est à vous dans nos quartiers: quel quartier doit mourir?» (P-362 A)<sup>1</sup>.**

##### *Suite de la discussion*

**M. Jean-Philippe Haas (MCG).** Je voulais répondre aux propos tenus tout à l'heure par M. Carasso; je m'adresse à vous pour que vous lui transmettiez, Monsieur le président. Il comparait les vide-greniers et les manifestations La ville est à vous au marché aux puces, mais il y a juste une petite différence... Peut-être ne fréquente-t-il ni les uns ni l'autre! Au marché aux puces, ce sont des professionnels qui vendent des objets, alors que dans le cadre des vide-greniers c'est évidemment la population.

Je tenais aussi à apporter une deuxième précision, suite à mon intervention sur cet objet à la séance précédente. Je lirai donc trois phrases qui constituent le début du règlement des vide-greniers de la Ville de Carouge: «Le vide-grenier est ouvert uniquement aux habitant-e-s de Carouge.» Le troc des enfants est «réservé exclusivement aux enfants carougeois (sans inscription)». «Chaque participant-e (une personne par ménage) doit s'être inscrit-e au préalable, dans la limite des places disponibles.»

Tout cela pour en venir à l'objet que nous traitons aujourd'hui: la pétition P-362. Je rappelle qu'il existe une motion, la M-1301, qui demande un règlement des manifestations La ville est à vous. Tout à l'heure, M. Carasso a posé la

---

<sup>1</sup> Rapport, 1064.

problématique en affirmant que celles-ci devaient être ouvertes à tout le monde n'importe comment. Le Mouvement citoyens genevois estime, pour sa part, qu'il doit y avoir une certaine rigueur dans leur gestion. Il faut établir un contrôle douanier, car de nombreux objets de contrefaçon sont malheureusement exposés. De plus, il y a des vendeurs qui viennent d'assez loin hors de la ville et du canton – on voit même des plaques valaisannes! Je pense donc que les habitants de la ville de Genève – notamment ceux des quartiers concernés – n'ont plus de place! J'irais même jusqu'à dire que La ville est à vous doit être une manifestation réservée aux gens du quartier.

Je tenais à apporter une dernière précision. J'habite à la rue du Clos, aux Eaux-Vives. Il y a trois ans, la veille de la fête qui devait se dérouler en bas de chez moi, des personnes venues de France voisine m'ont demandé de leur réserver une place pendant la nuit moyennant une somme d'argent, afin qu'elles puissent exposer des objets le lendemain matin. En effet, l'accessibilité n'est théoriquement autorisée qu'à partir de 8 h. Là, je trouve qu'il y a quand même quelque chose qui ne joue pas! Il faut impérativement que la magistrate en charge du dossier, à savoir M<sup>me</sup> Salerno, impose un règlement des vide-greniers et des manifestations La ville est à vous – mais, visiblement, elle est contre! On aurait pourtant nettement moins de problèmes s'il y avait un règlement.

Cela ne va pas du tout à l'encontre des propos tenus par M. Carasso, bien que je les juge quelque peu excessifs. La demande d'un règlement d'application pour La ville est à vous est une position qui n'est ni de gauche ni de droite; je pense que nous aurions tout à y gagner.

**M. Guy Dossan (LR).** Je voulais revenir sur les paroles de notre collègue Rossiaud avant la pause dînatoire. Il disait qu'il fallait alléger les règlements pour faciliter la tâche aux habitants qui veulent organiser une manifestation comme La ville est à vous. Alors là, Mesdames et Messieurs, si on fait des règlements qu'on allège ensuite pour certains parce que ça les dérange, ça ne va pas! Moi aussi je fais partie d'associations qui rencontrent des problèmes quand elles organisent des manifestations en ville – il faut remplir des documents et procéder à d'autres formalités – mais nous ne demandons pas pour autant l'allègement des documents à remplir! A un moment donné, soit les règlements fixés par l'Etat ou le Conseil administratif sont valables pour tout le monde, soit on n'en fait pas du tout!

En l'occurrence, les règlements existent. Ils ont été fixés par un Conseil administratif qui n'est pas de mon bord politique, comme je le précise toujours, donc je me sens libre de les critiquer – mais je n'accepte pas que certains profitent d'allègements et pas d'autres! Quant aux documents à remplir, Mesdames et Messieurs, si vous organisez tout le temps le même type de manifestations vous savez vite comment ça marche. Sinon, c'est qu'il y a un problème!

Je le répète: à mon avis, soit tout le monde suit les règlements, soit personne – mais leur application ne doit en tout cas pas se faire à la tête du client!

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). J'aimerais juste revenir au texte que nous traitons ici: il s'agit d'une pétition émanant de 600 pétitionnaires qui se sont engagés dans cette aventure. Elle a été signée par... je ne sais même plus, environ 3000 personnes. Elle demande certaines choses précises, dont la réévaluation des sommes allouées pour La ville est à vous, le maintien de la gratuité des prestations municipales, ainsi que la mise à disposition de ressources suffisantes destinées au soutien de la manifestation. C'est simple!

Par ailleurs, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse devra étudier une motion sur la gestion de différents aspects de la manifestation par la Ville de Genève. Par respect pour les pétitionnaires, en signe de reconnaissance de leur engagement et du travail accompli, je propose que nous nous concentrons ce soir sur la pétition P-362 pour l'accepter.

**M. Jean Rossiaud** (Ve). Mesdames et Messieurs, j'aimerais d'abord remercier les personnes qui ont lancé la pétition P-362 en toute bonne foi, pensant améliorer les conditions d'organisation de leur manifestation festive; je remercie également toutes les personnes qui l'ont signée au cours des différentes éditions de La ville est à vous qui ont eu lieu pendant l'année en cours. Cela montre qu'il y a un engouement populaire autour de cette fête!

Cela dit, l'intervention de M. Dossan m'interpelle, car il a mal compris mes propos de tout à l'heure. Je les répète donc: je pense que, sous l'influence de M. Maudet d'abord, puis sous celle de M. Barazzone, les règlements municipaux concernant l'organisation d'événements sur le domaine public deviennent de plus en plus compliqués pour la population. Il est très difficile aux organisations diverses de faire quelque chose de simple. S'il faut maintenant engager des fonctionnaires pour expliquer aux citoyens comment remplir un formulaire de cette même administration, on va dans le mauvais sens! Je pense que le radical qu'est M. Dossan – membre du Parti libéral-radical – comprendra bien cela: on ne doit pas trop réglementer, il faut laisser la spontanéité populaire fonctionner.

Je reviens donc sur ce que je disais au début de ce débat: l'important est de faire confiance aux gens dans chaque quartier, de les laisser s'organiser, de mettre de l'huile dans les rouages et non pas des barrières toutes les fois qu'il est possible d'en mettre...

**M. Grégoire Carasso** (S). Comme j'ai pu l'exprimer de vive voix tout à l'heure à M. Sormanni, je le fais à présent de manière officielle par votre intermédiaire, Monsieur le président: il n'a jamais été dans mes intentions de porter atteinte à sa vie privée. J'ai fait référence... (*Brouhaha.*)

**Le président.** S'il vous plaît, laissez M. Carasso s'exprimer!

*M. Grégoire Carasso.* Merci, Monsieur le président. J'ai fait référence à un courrier officiel signé par Myriam Lonfat – entre parenthèses: ex-Sormanni – que nous avons toutes et tous reçu en qualité des conseillères et conseillers municipaux. Si mon propos a été compris ou ressenti comme une atteinte à la vie privée de M. Sormanni, je vous prie de lui transmettre mes excuses officiellement, cette fois, Monsieur le président. Telle n'a jamais été mon intention. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Je vous remercie. Je rappelle que M. Sormanni s'est excusé aussi en début de séance. Je pense que les conditions sont maintenant réunies pour que nous puissions poursuivre dans la sérénité.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 38 oui contre 28 non.

**5. Projet de délibération du 26 juin 2017 de MM. Simon Brandt, Alain de Kalbermatten, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Jean-Philippe Haas: «GSHC: extension de la zone VIP et du parterre nord de la patinoire des Vernets» (PRD-152)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- le projet de nouvelle patinoire est toujours en attente d'avancement alors même qu'il avait été convenu en 2011, entre les autorités (municipales et cantonales) et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), que son inauguration aurait lieu en 2015;

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnement, 597.

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

- si la patinoire des Vernets a quasiment atteint ses limites en termes d'accueil et de capacité, de menus travaux peuvent encore avoir lieu afin d'améliorer celle-ci. A plus forte raison lorsqu'ils sont réversibles comme ceux-ci;
- les travaux consistent en une extension de la zone VIP en tribune nord ainsi qu'une amélioration du parterre et de la visibilité en zone nord. Avec un gain d'environ 170 places au final;
- ces travaux amélioreront la visibilité et le confort de zones qui n'en assurent pas assez actuellement avec l'avantage de pouvoir être terminés pour le début de la saison 2017-2018 du championnat suisse de hockey sur glace;
- les revenus supplémentaires générés par cette opération seront une bouffée d'oxygène pour le GSHC et permettront de maintenir une offre attractive pour le grand public en attendant la réalisation tant attendue du projet de nouvelle patinoire,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 000 francs destiné au rallongement de la zone supporters en direction de la bande ainsi qu'à l'extension de la zone VIP sur une partie de la tribune nord de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2017.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2017 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

*Préconsultation*

**M. Simon Brandt** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de délibération intitulé «Genève-Servette Hockey Club: extension de la zone VIP et du parterre nord de la patinoire des Vernets» se résume par son titre: il vise à étendre l'actuelle zone VIP sur une partie de la tribune nord et, en compensation, à étendre le parterre nord sur des éléments actuellement inutilisés, à savoir l'espace compris entre le rink de jeu actuel et la limite dudit parterre nord.

Voter ce crédit ce soir nous permettra de rénover la patinoire des Vernets durant cet été pour un montant oscillant entre 340 000 et 350 000 francs – la demande qui vous est soumise ici s'élève à 340 000 francs. On gagnerait ainsi une centaine de places VIP à la patinoire des Vernets, ce qui entraînerait la disparition d'une partie des places de la tribune nord, actuellement inutilisées ou mal utilisées. En effet, ceux qui sont déjà allés s'asseoir dans cette zone le savent: on n'y voit pas correctement le jeu et pas du tout le vidéotron, de plus on n'y entend pas grand-chose! Cette perte serait compensée par une extension du parterre nord. Par conséquent, il n'y aurait pas moins de places populaires et, surtout, elles seraient de meilleure qualité qu'actuellement. Car je le répète: à certains endroits du parterre nord on ne voit pas très bien le jeu, on ne voit rien du vidéotron et on n'entend pas grand-chose non plus.

Le projet de délibération PRD-152 a donc deux objectifs: étendre la zone de confort des supporteurs en place populaires, augmenter le nombre de places VIP aujourd'hui très demandées – je vous rappelle qu'elles font vivre le Genève-Servette Hockey Club – mais également ajouter deux buvettes, l'une pour les VIP et l'autre pour le public de la tribune et du parterre nord.

Cette délibération doit être votée sur le siège ce soir si nous voulons que les travaux puissent avoir lieu cet été. Certains diront peut-être qu'il faut renvoyer ce texte en commission, mais cela aurait simplement pour conséquence de ne pas pouvoir réaliser les travaux durant l'été 2017.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas besoin de vous rappeler que le projet de nouvelle patinoire n'avance toujours pas. Même si nous recevions des nouvelles dans les jours à venir, rien ne sera construit avant au mieux cinq ans. Il est donc relativement important que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer la situation et donner au Genève-Servette Hockey Club les bouffées d'oxygène nécessaires afin qu'il vive jusque-là.

Le coût de 340 000 francs serait rentabilisé en un peu moins d'une année, les modifications prévues devant rapporter plus de 300 000 francs supplémentaires sans compter les play-off. Il s'agit donc d'un bon projet, vu que la nouvelle patinoire ne sera pas prête avant cinq ans et que les recettes dégagées grâce à ces aménagements couvriront le coût des travaux en une année. C'est un bon projet,



## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

parce qu'il ne nous coûte pas très cher, qu'il permet d'augmenter les places de la patinoire et surtout d'améliorer non seulement le confort du public, mais aussi les finances du Genève-Servette Hockey Club.

J'interviendrai à nouveau plus tard. Pour l'heure, je conclurai en disant que je suis navré de présenter ce projet de délibération en urgence à cette session, mais il faut savoir qu'une partie de ces travaux ont été refusés par les services de M. Pagani hier matin seulement. Je vous remercie donc de faire bon accueil à ce texte, Mesdames et Messieurs.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 37 oui contre 24 non.**

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je trouve cette manière de procéder un peu particulière! Une demande m'a été soumise l'année passée – je le précise pour que nous nous comprenions, car j'ai l'impression que ce plénum va mener ce soir un débat de commission, malheureusement. Il faut distinguer ce que j'appelle la tribune côté Rolex et l'autre, la tribune côté piscine des Vernets. Ainsi, vous saurez où se situe chacune des deux.

Il m'a donc été demandé de réaliser une étude concernant la tribune côté Rolex. J'ai proposé des solutions tout à fait innovantes pour qu'il y ait un plus grand espace VIP. Je sais bien comment se déroulent les matches de hockey sur glace et je me suis aperçu que la tribune des supporters adverses était peu utilisée, de même que – de temps en temps – le haut de la tribune côté Rolex. J'ai donc mandaté des services pour trouver une solution qui s'avère très intelligente, afin de dégager plus d'espace VIP pour pérenniser l'activité du Genève-Servette Hockey Club. Ainsi, nous ferons en sorte que les uns et les autres ne se battent pas – pour ne pas utiliser d'autres termes.

Or, ce qui est proposé aujourd'hui consiste à me renvoyer mon propre projet comme si j'y étais opposé! Je le répète, je trouve cette manière de faire un peu particulière. Et quand j'entends M. Brandt affirmer que j'aurais refusé toute une série de mesures... J'attends qu'il me montre les mails avec les plans auxquels je me serais opposé! Nous y reviendrons.

Il prétend aussi que la Ville s'y retrouverait financièrement, si elle débourse les 340 000 francs demandés dans le projet de délibération PRD-152. Nous avons déjà investi passablement de millions de francs dans la patinoire des Vernets et nous avons fourni bien des efforts pour que le club paie la location de l'ensemble de ces bâtiments, puisqu'il les utilise. J'ai pourtant cru comprendre, Monsieur Brandt, que vous ne lui imposeriez pas de rembourser cette somme de 340 000 francs que la Ville avancerait ou même donnerait pour réaliser les

travaux prévus. A mon avis, la moindre des choses serait d'exiger que le club la rembourse sur dix ans, par exemple, à raison de 34 000 francs par an. Cela nous permettrait au moins de sauver l'honneur, dans cette affaire!

Autrement, je ne comprends pas à quel jeu on joue ici ni le sens de votre intervention, Monsieur le conseiller municipal. Les plans qui m'ont été soumis il y a six mois montraient que la zone VIP de la tribune côté piscine des Vernets empiéterait largement sur celle où se regroupent – en ayant toutefois de la place – les jeunes supporters qui mettent une ambiance fantastique, dans cette patinoire. L'extension de la zone VIP visait à les pousser de côté... C'est ce projet-là qui m'a paru inutile et aberrant du point de vue du fonctionnement du club. Je rappelle que, quand il gagne, il y a une ambiance extrêmement vivante que la municipalité se doit d'encourager. Eh bien, on n'y parviendra pas en étendant la zone VIP de la tribune côté piscine des Vernets au détriment de toute cette jeunesse debout, laquelle anime les matches de l'équipe qu'elle soutient dans des conditions un peu spéciales – mais en payant 20 francs l'entrée.

Voilà ce que je voulais dire, Mesdames et Messieurs. Monsieur Brandt, j' imagine que votre projet de délibération PRD-152 sera soutenu par une majorité du Conseil municipal et j'estime que la moindre des choses serait d'y ajouter un article stipulant que les 340 000 francs demandés soient remboursés sur une période relativement courte – je ne dirai pas en cinq ans, mais en dix – afin que l'opération soit en ordre du point de vue financier.

Si d'aventure certains ici voulaient pratiquer comme cela se fait habituellement, qu'ils renvoient cet objet en commission pour que nous puissions étudier les plans idoines. J'en ai reçu de nouveaux – et je vous en remercie – mais je ne les découvre que ce soir. Je trouve ça pour le moins spécial, en termes de délai, pour que les services dont j'ai la charge puissent se déterminer!

**M. François Bärtschi** (MCG). Hélas, on se rend compte une fois de plus que le sport est le parent pauvre de la politique genevoise face à la culture. C'est malheureusement une réalité, au niveau tant communal que cantonal. Il suffit de voir les budgets mis en œuvre!

On peut aussi s'interroger, s'inquiéter ou même se scandaliser face au retard pris par la nouvelle patinoire qui devrait voir le jour du côté de Lancy au lieu dit Trèfle-Blanc. Cela nous concerne directement ou indirectement, car certains Genevois sont vraiment fanatiques de leur équipe de hockey sur glace et il faut que nous fassions quelque chose. C'est ce que propose la délibération qui vous est soumise ce soir, Mesdames et Messieurs: une amélioration de la situation actuelle.

Je m'étonne que le magistrat Pagani fasse celui à qui on a volé son jouet. On n'en est pas là! Ce qu'il faut, c'est agir et trouver des solutions – qui que ce

soit qui les propose, là n'est pas la question! Le problème, c'est vraiment que nous devons agir pour avoir des infrastructures sportives dignes de Genève et du Genève-Servette Hockey Club.

**M. Simon Brandt** (LR). Monsieur Pagani, si je devais résumer en une phrase les propos que vous venez de tenir, je dirais que vous êtes aux travaux publics ce que Didier Massy est à l'arbitrage. Vous affirmez que le projet de délibération PRD-152 est mauvais et que vous en aviez, vous, un bien meilleur... Alors, pourquoi ne l'avez-vous pas déposé? Pourquoi devons-nous une fois de plus faire le travail à votre place? Si vous étiez venu avant avec un projet, nous aurions pu l'étudier! Mais vous ne nous avez rien proposé. Et maintenant, vous nous dites qu'il ne faut pas accepter notre projet, car vous en avez un meilleur – que vous n'avez jamais déposé! Expliquez-moi comment vous pouvez nous reprocher de soumettre aujourd'hui notre projet au Conseil municipal, étant donné que vous ne l'avez vous-même jamais fait!

Cela me rappelle le débat de 2011 sur l'installation de la tribune VIP actuelle. A l'époque, Monsieur Pagani, vous nous disiez que vous y étiez absolument opposé, parce que vous vouliez défendre le sport populaire. Mais à présent vous racontez à toute la ville que c'est grâce à vous que cette tribune a été posée! Excusez du peu! (*Applaudissements.*)

Venons-en maintenant à votre second argument: vous ne voulez pas nuire aux supporters qui mettent de l'ambiance. Eh bien, je vous fais une proposition: allons les voir ensemble et nous verrons ce qu'ils en pensent! Figurez-vous que ces mêmes supporters que vous prétendez défendre sont favorables aux travaux que nous demandons, puisque ceux-ci permettront d'améliorer le confort du parterre nord où ils se placent actuellement – vous devriez le savoir, pour peu que vous soyez allé récemment à la patinoire des Vernets, ce qui n'est pas le cas manifestement.

Qu'on le veuille ou non, Monsieur le magistrat, que vous l'admettiez ou pas, ce sont les places VIP qui font vivre un club sportif. Comme vous, j'aimerais bien vivre dans un monde utopique où l'entrée à la patinoire des Vernets serait gratuite pour que tout le monde puisse y aller, comme l'a proposé Ensemble à gauche à l'époque. Mais ce n'est pas possible! A moins que votre proposition ne consiste à subventionner directement le Genève-Servette Hockey Club, au lieu de lui mettre à disposition une infrastructure sportive...

Cela fait six ans que les pouvoirs publics – l'Etat et la Ville – ont signé avec le Genève-Servette Hockey Club un protocole stipulant qu'il y aura une nouvelle patinoire en 2015. Nous sommes aujourd'hui en 2017, le chantier n'a pas démarré et il n'y a même pas de calendrier des travaux! Je ne dis évidemment pas

que c'est tout de la faute des pouvoirs publics – bien au contraire – mais on ne peut pas continuer à ne rien faire! Monsieur Pagani, vous ne pouvez pas dire que notre projet est mauvais, simplement parce que cela vous arrange.

Ce qui est vraiment fort de café, c'est que vous voulez en plus que le Genève-Servette Hockey Club rembourse les travaux! Pourtant, quand ses responsables sont venus vous proposer ce même projet, ils avaient un sponsor prêt à assumer la totalité des coûts de construction – et vous avez refusé! Il est trop facile de prétendre maintenant que vous ne voulez pas dépenser l'argent public, alors que vous avez refusé le financement des sponsors privés qui étaient disposés à payer! C'est exactement le même débat que pour la tribune VIP: vous l'aviez aussi refusée, alors même que nous avions un sponsor privé pour la financer à l'époque.

Le projet actuel vous est peut-être arrivé un peu tard – je n'en sais rien, ce n'est pas moi qui vous ai envoyé les plans – mais vous ne pouvez pas le juger mauvais ce soir sous prétexte que vous en aviez un vous-même, alors que depuis des années vous n'en avez soumis aucun au Conseil municipal. Votre projet était peut-être bon, Monsieur Pagani, mais j'en doute car, s'il était du niveau de celui que vous proposiez à l'époque, on n'allait déjà pas loin! Je rappelle que celui-ci consistait à détruire le tiers de la tribune principale pour mettre des loges VIP. Si ça, c'est défendre le sport populaire...

Le projet de délibération PRD-152 est bon, car il permettra de donner une bouffée d'oxygène au Genève-Servette Hockey Club. Bien évidemment, nous ne lui ferons pas payer les travaux, car il est locataire de la patinoire, je le rappelle. Quand nous avons fait des travaux à l'Usine, à mon souvenir, on n'a pas dit que c'était à l'Usine de les financer... Il en va de même pour d'autres infrastructures comme la Maison des associations: certains affirmaient que la Ville devait payer – et c'est ce qu'elle a fait, d'ailleurs! Mais comme par hasard, quand cela concerne le sport, c'est aux privés de payer... Pour notre part, nous refusons cette distinction et même cette ségrégation. Nous estimons que le sport – au même titre que la culture et la vie associative – a droit à un soutien public.

Pour cette raison, nous demanderons le vote sur le siège du projet de délibération PRD-152 ce soir, étant donné que le Conseil administratif n'a malheureusement pas fait son travail dans ce dossier. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Que dire, à part féliciter mon préopinant pour sa merveilleuse intervention? La question qu'il a sous-entendue en fin de discours me paraît très simple: Monsieur Pagani, allez-vous encore voir des matches de hockey sur glace à la patinoire des Vernets? Je vous y voyais, il y a quelques années... Avez-vous discuté avec les supporters? Visiblement pas! En effet, ils sont favorables à l'extension de la zone VIP et aux modifications proposées dans le projet de délibération PRD-152.

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

Par ailleurs, je trouve un peu fort de café que vous vouliez demander au club le remboursement de ces travaux! Demanderez-vous au Grand Théâtre de rembourser des centaines de millions de francs pour sa rénovation? Idem avec l'Usine et les autres instances culturelles! Mais chaque fois qu'un projet concerne le sport, vous vous opposez à tout, Monsieur Pagani! (*Remarque de M. Pagani.*) Mais oui, vous aurez la parole! Vous avez tout le temps de me répondre! Je peux finir, Monsieur le président?

**Le président.** Continuez!

*M. Jean-Philippe Haas.* Merci! Dans le domaine sportif, au niveau des investissements et des subventions, il y a des erreurs! Certes, je salue l'action de M. Kanaan, car les autres magistrats socialistes avant lui laissaient le sport complètement de côté. Mais sur le plan des subventions, des investissements et de la création de centres sportifs, il n'y a rien! Visiblement, Monsieur Pagani, vous ne vous intéressez pas du tout au sport!

Evidemment, je tiens à souligner encore que le Mouvement citoyens genevois est à 100% favorable au projet de délibération PRD-152 et demande le vote sur le siège ce soir, afin que les travaux puissent être effectués cet été et que le Genève-Servette Hockey Club puisse profiter de l'infrastructure améliorée au début de septembre prochain.

**M. Rémy Pagani, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois qu'il faut remettre les choses d'équerre. Si nous avons affaire à un club sportif bénévole, je comprendrais tout à fait les acrimonies de certains – mais tel n'est pas le cas. Nous avons affaire ici à une entreprise commerciale! Je vous renvoie à l'actionnariat et aux salaires des joueurs et des responsables du Genève-Servette Hockey Club. D'ailleurs, le gouvernement cantonal s'interroge sur l'arrivée massive d'argent pour cette nouvelle patinoire... Cela a déjà posé un certain nombre de problèmes – je ne sais pas exactement lesquels mais, en tout cas, la provenance des montants en question fait l'objet d'une analyse financière voulue par l'Etat.

Les gens qui nous écoutent doivent comprendre que nous sommes pour le sport... mais quand même! Il faut savoir raison garder et ne pas se comporter avec ce club comme si on avait affaire à une chorale respectable et respectée qui aurait besoin de subventions parce qu'elle n'arrive pas à fournir une prestation correcte sans recevoir de l'argent public.

M. Sami Kanaan, moi-même et le Conseil administratif dans son ensemble avons la responsabilité de dépenser de manière parcimonieuse les crédits que

nous ouvre le Conseil municipal. De plus, je répète que les plans qui me sont soumis aujourd'hui ne sont pas les mêmes qu'il y a six mois. Je vous demande donc un peu de patience, Mesdames et Messieurs, afin que nous puissions les faire étudier et prendre les mesures nécessaires.

D'autres problèmes se posent encore, notamment en matière de sécurité. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis du temps à mettre en route ce dossier. En effet, la promiscuité entre la zone VIP et celle où se tiennent les adversaires du Genève-Servette Hockey Club est problématique à cet égard. Nous avons dû demander des autorisations – ou, en tout cas, des pré-autorisations – avant de soumettre nos projets précédents au Conseil municipal. Il en ira de même pour la tribune côté Rolex: je devrai demander des autorisations de construire qui seront validées par les services de sécurité compétents, dont celui de la police.

Par conséquent, je le répète, il faut savoir raison garder. Je comprends tout à fait la volonté de certains d'améliorer la patinoire des Vernets, vu l'absence de projet – que je regrette – pour la patinoire du Trèfle-Blanc, toujours est-il que des mesures de sécurité doivent être prises. Sinon c'est à nous, Conseil administratif, et pas à vous, Conseil municipal, qu'il sera reproché d'avoir placé près de la zone VIP des adversaires parfois assez quérulents, pour ne pas dire autre chose.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Les excès de langage de certains ne se manifestent pas seulement dans les propos que nous avons entendus au cours de la séance précédente, mais également à travers les exemples donnés ici. Dire que notre canton et notre ville ne font rien pour le sport, c'est méconnaître complètement les infrastructures sportives dont nous disposons à Genève. J'entends bien que vous les jugez insuffisantes à votre goût, Mesdames et Messieurs de la droite et du Mouvement citoyens genevois, et je suis prêt à en discuter. Mais dire que le Canton et les communes genevoises ne font rien pour le sport – et surtout pour l'accessibilité du plus grand nombre à sa pratique – c'est pour le moins faire preuve d'aveuglement, voire être complètement obtus sur la question!

Venons-en maintenant au projet de délibération PRD-152. Les Verts ne le soutiendront pas, car il y a là une forme d'internaliser les pertes! Cela a été dit: voilà un club de hockey qui est une entité commerciale – c'est ainsi, qu'on l'admette ou pas – et qui connaît quelques difficultés. Ses représentants, au même titre que les milieux immobiliers dont nous parlions à la faveur d'un point précédent de l'ordre du jour, demandent ici 350 000 francs à la collectivité publique. C'est un peu délicat, pour le moins!

Mais vos groupes sont majoritaires, Messieurs les auteurs de ce projet de délibération, vous pouvez le faire passer en force, c'est votre droit. Il me semble

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

toutefois que la moindre des choses serait de l'étudier en commission, afin de respecter les citoyens et, surtout, les deniers publics! A entendre les propos de M. Brandt et ceux du magistrat, il y a manifestement deux sons de cloche. Dans ces conditions, pour des gens qui ne sont pas forcément au fait de tous les détails, le minimum serait d'examiner le dossier en commission et de résister à ce genre d'oukases dont une partie de la droite a pris l'habitude, depuis qu'elle est majoritaire.

Très bien, vous avez la majorité, Mesdames et Messieurs! Mais je ne crois pas qu'il soit à votre honneur de dire: «On vote sur le siège, parce que nous voulons montrer que c'est nous qui commandons.» La politique, ce n'est pas ça! Cela ne se passe pas ainsi! Je regrette votre attitude. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il sera très facile de lancer un référendum pour nous y opposer devant la population. Voilà comment on bloque les institutions! Nous demandons juste à vous écouter, à auditionner les supporteurs et le magistrat, afin d'avoir un plan cohérent.

Votre attitude démontre que vous avez une conception élitiste du sport. Pourquoi pas, cela peut se défendre. Vous partez du principe que le sport d'élite permet de soutenir tout le reste, mais nous ne voyons pas les choses ainsi. Telle est la raison – parmi d'autres – pour laquelle nous ne signerons pas un chèque en blanc en faveur d'une entité privée qui demande 350 000 francs à la Ville. Et nous plaidons au moins pour le renvoi de cet objet à la commission des sports!

**M. Sylvain Thévoz (S).** Le Parti socialiste demandera lui aussi le renvoi du projet de délibération PRD-152 à la commission des sports afin d'avoir le temps de l'examiner, pour les raisons invoquées par Alfonso Gomez au nom des Verts. Nous rejoignons ses arguments: il n'est pas possible de voter sur le siège une délibération comme celle-là, alors que le seul membre du Conseil municipal à l'avoir vraiment étudiée est Simon Brandt lui-même, je suppose. A part lui, personne n'a idée du projet – sauf peut-être M. Pagani, mais il n'a apparemment pas les plans dernier cri. Un vote sur le siège paraît donc quelque peu ubuesque et risqué.

Contrairement au Mouvement citoyens genevois, le Parti socialiste ne fera pas de l'enjeu de ce projet de délibération un argument pour opposer le sport à la culture ou le sport d'élite au sport populaire. Ces distinctions sont dans nos têtes, mais elles se vérifient peu dans la réalité. Le Parti socialiste entend simplement faire son travail en étudiant cet objet, or il est impossible d'y parvenir en le votant sur le siège ce soir.

Nous avons des questions à poser concernant la sécurité et les délais de réalisation des travaux. Si je ne me trompe, la saison de hockey sur glace a dû se terminer au tout début de mai. Voter aujourd'hui des travaux qui débuteraient peut-être en août pourrait mettre en péril toute une saison, contrairement à ce que veulent

les auteurs de ce projet de délibération. Il n'y a pas de calendrier des travaux, aucune étude préalable sérieuse n'a été menée, il semble donc très hasardeux de s'engager comme ça dans un vote qui n'est qu'une fuite en avant.

Les arguments tant du Mouvement citoyens genevois que du Parti libéral-radical ne nous ont pas convaincus. M. Haas disait que c'était pour faire davantage en faveur du sport contre la culture; M. Brandt en faisait une affaire contre le Conseil administratif qui n'aurait pas été assez actif en ceci ou en cela... Je pense que le sport mérite mieux que des combats de rancune ou des prises d'otages politiques. Prenons plutôt le temps d'étudier sérieusement ce projet de délibération!

Enfin, il est quand même piquant que le Mouvement citoyens genevois – lequel se dit pourtant proche des milieux populaires – se retrouve à deux doigts de voter sur le siège une délibération proposant l'extension d'une zone VIP qui empiétera sur une tribune de jeunes supporters!

**M. Morten Gisselbaek** (EàG). Je rejoins l'avis de mes préopinants. Ensemble à gauche demandera donc le renvoi en commission du projet de délibération PRD-152. Monsieur le président, vous direz à M. Brandt qu'il est étrange de nous demander de voter sur le siège des travaux dont nous ne savons rien! Moi, je n'en ai pas la moindre connaissance. Je siège depuis six ans à la commission des sports et je n'ai aucune idée du plan dont nous débattons ici – et je devrais le voter sur le siège? Démocratiquement parlant, cela me semble problématique!

Par ailleurs, il est évident que les travaux ne commenceront pas au mois d'août, quand bien même nous voterions le crédit ce soir. Il faut en effet tenir compte du délai référendaire, puis du temps nécessaire aux démarches pour les appels d'offres – sans compter que des travaux de ce genre doivent faire l'objet d'une autorisation de construire, car l'ajout de 170 places à la patinoire pose des problèmes en termes de sécurité. Par conséquent, quoi qu'il en soit, les travaux ne débiteront pas cet été.

Enfin, je trouve assez particulier de la part de la droite de nous demander de voter 340 000 francs en vue d'une réalisation dont le projet stipule qu'elle génèrera des revenus supplémentaires pour le Genève-Servette Hockey Club. Si nous proposons que la Ville investisse pour permettre à ceux que vous appelleriez nos «amis» de gagner plus d'argent, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, vous seriez les premiers à hurler – et je vous comprendrais! L'argent des contribuables ne doit évidemment pas servir à faire gagner de l'argent à des privés! C'est absolument absurde, comme raisonnement.

En revanche, le projet en lui-même est peut-être bon et nous sommes prêts à l'étudier en commission pour faire le travail nécessaire. D'un point de vue purement démocratique, nous pensons que c'est là un minimum!



**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Je tenais à répondre à MM. Gomez et Thévoz – vous leur transmettez, Monsieur le président – que les enjeux du sport ne relèvent pas d'une opposition gauche-droite. La question est de savoir si on aime le sport – tous les sports – ou pas. La problématique que j'ai soulevée n'est pas non plus celle d'un antagonisme entre le sport et la culture. Le premier à avoir évoqué cela, c'est M. Pagani! Et il l'a fait en disant tout simplement qu'il n'aimait pas le sport de compétition rémunéré. (*Remarque de M. Pagani.*) C'est vrai, Monsieur le magistrat, vous venez de le dire!

Nous avons affaire ici à un club de joueurs professionnels. Eh bien, moi, j'aime le Genève-Servette Hockey Club! J'aime y voir des sportifs rémunérés venant du Canada, tout comme j'apprécie M. Federer qui gagne de l'argent grâce à son métier. Je n'en ai absolument pas honte! Si vous, ça vous dérange, Monsieur Pagani, je peux le comprendre; c'est dû à votre position politique: pour vous, seul compte le sport de loisir accessible à tout le monde. Dès qu'on parle de sport professionnel, vous avez les poils qui se dressent. C'est aberrant!

Vous affirmez qu'il n'est pas normal de soutenir des sportifs professionnels. Mais les musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) – et j'adore l'OSR! – ne sont-ils pas aussi des professionnels? Ne sont-ils pas payés? Les subventions que nous donnons à l'orchestre ne servent-elles pas à financer leurs salaires? C'est exactement la même chose! Mais pour le Genève-Servette Hockey Club, on ne fait rien. D'aucuns vont à nouveau me reprocher d'opposer culture et sport... Non, ce n'est pas ça! Je défends juste une certaine vision du sport.

**M. Simon Brandt** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste rappeler ce qu'il s'agit de voter ce soir: c'est une autorisation de dépense, pas une obligation! Si nous acceptons le projet de délibération PRD-152 sur le siège, cela signifie que nous renvoyons le dossier au Conseil administratif. Dès lors, charge à lui de faire au mieux entre ce que nous aurons demandé et ce qui est réalisable et souhaitable dans les délais prévus.

En revanche, le renvoi de cet objet en commission nous empêchera de faire les travaux avant une année, dans le meilleur des cas. Or, je rappelle que la saison de hockey sur glace démarre en septembre et se termine au plus tôt en avril, sinon en mai. Qu'on m'explique: puisque voter sur le siège ce soir le projet de délibération PRD-152 aura un impact sur la saison qui commencera dans deux mois et demi, comment peut-on envisager de repousser ce vote à l'automne prochain, sachant que des matches de hockey se déroulent chaque semaine à la patinoire des Vernets?

J'entends bien l'argument que m'opposent certains: «Ah, mais comment pouvez-vous nous demander de voter ce crédit sur le siège?» Dois-je leur rappeler

qu'ils ont voté sur le siège des travaux pour l'anniversaire de l'Usine dont nous ne savions rien? Dois-je rappeler à M. Pagani qu'il a voulu, il y a quelques années, nous faire voter sur le siège le nouveau règlement de la police municipale le jour du débat budgétaire? Il n'y a pas deux heures, nous avons débattu d'un droit de préemption que le Conseil administratif nous demandait de voter sur le siège pour un montant supérieur au crédit demandé ici! Il y a un mois, une majorité a accepté – toujours sur le siège – l'achat d'un appartement dans l'immeuble Clarté construit par Le Corbusier pour une somme supérieure à 3 millions de francs...

Dans un tel contexte, peut-on m'expliquer pourquoi ces 340 000 francs pour la patinoire des Vernets posent problème? La seule explication est qu'il y a ici une certaine mauvaise foi! Quelques-uns n'arrivent toujours pas à digérer qu'il y ait un sport d'élite à Genève – et encore moins que les pouvoirs publics ne s'en désintéressent pas, comme c'était le cas durant des années.

Pour terminer, je rappelle que le groupe Anschutz, qui possédait alors le Genève-Servette Hockey Club, avait fait deux propositions à l'époque où M. André Hediger était en charge des sports. Première proposition: «Mettez un terrain à notre disposition et nous construirons à nos frais une nouvelle patinoire.» Réponse: «Non, on veut une patinoire publique.» Deuxième proposition: «Alors, construisez-nous une nouvelle patinoire, car nous en avons besoin.» Réponse: «Non, on n'a pas l'argent.» Conséquence: le groupe Anschutz a quitté Genève et le Genève-Servette Hockey Club aurait pu faire faillite. Est-ce cela que nous voulons aujourd'hui? Non! Je pense que personne dans cette enceinte ne le veut – à moins de vraiment détester le sport!

Je le répète une fois encore: nous ne pouvons malheureusement pas étudier ce projet de délibération en commission, faute de temps. J'aurais bien aimé que ce soit possible et j'aurais encore plus aimé que M. Pagani nous présente lui-même un projet à étudier... Mais que voulez-vous, Mesdames et Messieurs? Quand le Conseil administratif ne fait pas son travail, il faut bien y suppléer! Même si tel n'est pas notre rôle, nous ne pouvons pas laisser la situation continuer ainsi. Le jour où ça tournera mal, tout le monde nous dira – je l'entends déjà: «Ah, il faut faire quelque chose!» A ce moment-là, nous vous rappellerons votre vote de ce soir, Mesdames et Messieurs de la gauche...

Je vous rappelle également qu'à la fin de l'année 2009, alors que la gauche était encore majoritaire au Conseil municipal, elle avait refusé de voter la construction des tribunes VIP de la patinoire. Mais six mois plus tard, parce que le Genève-Servette Hockey Club était finaliste, le même projet a été voté à l'unanimité sous la pression de l'opinion publique!

Si certains ont des doutes quant à l'avis des supporters, qu'ils aillent le leur demander! Je trouve assez curieux que les gens qui émettent ce genre de doutes ne mettent jamais les pieds à la patinoire! Certains nous reprochent continuellement

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

de ne pas aller assez au théâtre... Peut-être, mais j'en connais qui n'assistent pas assez à des événements sportifs! Tel n'est pas mon cas, puisque j'apprécie également le théâtre. Pour ma part, je n'oppose pas les besoins: j'estime que la patinoire des Vernets – qui est aussi une infrastructure publique – a droit au même soutien que le Grand Théâtre. Si Genève est une ville de culture, elle doit également être une ville de sport. Nous le prouverons ce soir en votant sur le siège le projet de délibération PRD-152!

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous annonce que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

Je profite de cette brève «respiration» pour saluer à la tribune du public la présence de notre collègue M. Yves de Matteis, ancien conseiller municipal aujourd'hui député. (*Applaudissements.*)

**M. Michel Nargi (LR).** J'aimerais juste revenir un court instant sur le fond du problème. A l'heure actuelle, le Genève-Servette Hockey Club est l'étoile qui brille ici: c'est le seul club sportif d'élite à Genève, le seul à fonctionner vraiment. Refuser de voter sur le siège le projet de délibération PRD-152 ce soir, c'est enlever au club un outil de travail. Si l'on enlève un tel outil de travail à une équipe comme celle-là, qu'arrivera-t-il? C'est la condamner à être reléguée!

Prenons l'exemple de la rénovation du Grand Théâtre décidée par le Conseil municipal: durant les travaux, les spectacles sont provisoirement déplacés dans une autre infrastructure, en attendant que cette institution culturelle récupère son outil de travail qu'est le bâtiment de la place de Neuve. Dans le cas de la patinoire des Vernets, pourquoi vouloir absolument sabrer ce qu'il est impossible de sabrer? Pour cette raison, nous voterons quant à nous ce projet de délibération sur le siège.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Eric Bertinat, premier vice-président.)*

**M. Stéphane Guex (HP).** Tout à l'heure, M. Jean-Philippe Haas interpellait le magistrat Paganì en lui demandant depuis combien de temps il n'était pas allé à la patinoire des Vernets. Du coup, j'ai failli ne pas prendre la parole, car je dois confesser que je n'y suis jamais allé! A priori donc, je n'aurais aucune légitimité pour parler de ce sujet. Les propos tenus ensuite par M. Brandt m'ont encouragé à m'exprimer quand même, car je me suis dit qu'il y avait sans doute autant de gens

ici qui n'ont jamais mis les pieds dans une patinoire que de gens sur les bancs d'en face qui n'ont jamais mis les pieds dans un théâtre! Cela ne leur enlève pas pour autant toute légitimité pour parler de culture et de subventions culturelles... Par conséquent, tenons-nous-en à notre rôle de conseillers municipaux.

Mesdames et Messieurs, je dois vous avouer ce que j'ai pensé en mon for intérieur en examinant le projet de délibération PRD-152: «Nous avons perdu notre Simon Brandt!» Excusez-moi, Monsieur Brandt... Je vous fais transmettre ma remarque par le président. Moi qui ai plutôt un bon a priori sur vous, car je vous considère comme quelqu'un de très estimable et de très sérieux qui approfondit ses dossiers, à l'examen de cet objet je ne vous ai pour ainsi dire pas reconnu. J'ai pensé: «Ce ne peut pas être lui, ce n'est pas possible! Lui qui est si rigoureux... C'est trop fouillis, trop foutoir, presque amateur!» Je vous dis cela par amitié, n'y voyez aucune malice, évidemment.

Vous affirmez que la patinoire des Vernets est limitée en termes de capacité et d'accueil du public. Je me suis renseigné et j'ai un peu étudié la question. J'ai donc appris que la patinoire avait, à l'origine, une jauge différente qui a ensuite été modifiée à l'occasion de diverses rénovations ou travaux analogues – je ne vous fais pas tout l'historique, vous le connaissez mieux que moi. Dans un sens, ces 170 places que vous comptez ajouter, je me dis que finalement c'est peu. De plus, est-ce que ce sera vraiment rentable, au vu de la demande? Dans un autre sens, ne serait-ce pas trop, pour des raisons de sécurité? C'est sur ce plan que je trouve que votre projet bat de l'aile et manque de sérieux. Par conséquent, il faudrait au minimum le renvoyer en commission.

Nous ne sommes pas des spécialistes. Qui nous dit que cette jauge supplémentaire ne causera pas des problèmes de sécurité, d'encombrement au niveau de la fréquentation de la patinoire et d'accueil du public, comme le laissait entendre le magistrat? Est-il sous-entendu qu'il faudra aussi engager du personnel? Je ne sais pas... Vous faites non de la tête, Monsieur Brandt... C'est merveilleux! Vous avez donc peut-être déjà budgété tout ça. Mais nous n'avons malheureusement pas ce budget sous les yeux, cela manque aussi...

*M. Simon Brandt (LR).* Ce n'est pas au Conseil municipal de faire ce budget!

*M. Stéphane Guex.* Non mais...

**Le président.** S'il vous plaît, Messieurs, j'aimerais que vous ne parliez pas entre vous. Respectez le processus ordinaire! Monsieur Guex, vous êtes prié de continuer.

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

*M. Stéphane Guex.* Je vous remercie, Monsieur le président. Il y a de l'amateurisme aussi quant aux délais: la saison 2017-2018 de hockey sur glace débute à la fin de l'été et les travaux – même légers, on est bien d'accord – sont censés être déjà terminés à ce moment-là? «Travaux légers», c'est juste un mot! Qu'implique la légèreté, sinon celle de ce projet lui-même?

Par ailleurs, Monsieur Brandt, vous demandez un crédit de 340 000 francs. Si j'étais de droite, je vous dirais: «Où est la compensation?» Mais je ne suis pas de droite, comme me le souffle un collègue... (*Remarque de M. Brandt.*) Non, ce n'est pas de l'investissement!

**Le président.** Monsieur Guex, s'il vous plaît, adressez-vous au président et ne menez pas un dialogue particulier avec M. Simon Brandt. Vous parlez pour l'ensemble du Conseil municipal!

*M. Stéphane Guex.* C'est vrai, excusez-moi, Monsieur le président. L'admiration dont je témoignais tout à l'heure pour M. Brandt m'a un peu égaré... J'espère que vous ne m'en voudrez pas pour ma confusion. J'ai terminé. Le minimum syndical consisterait vraiment à renvoyer le projet de délibération PRD-152 en commission pour qu'il y soit expertisé sur la base de réels calculs, de plans, de documents un peu plus étayés et fouillés. Ainsi, nous retrouverons peut-être dans quelques mois le Simon Brandt que nous connaissons habituellement...

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre s'engage depuis des années pour le sport. Depuis des années également, notre parti réclame la construction d'une nouvelle patinoire. Le projet de délibération PRD-152 dont nous débattons ce soir nous plaît – mais voilà que nous apprenons qu'il s'agit en fait du projet de M. Pagani... Cela nous réjouit d'autant plus que, en principe, nous comptons aussi sur son appui! Nous aurions voté avec plaisir le renvoi de cet objet en commission, s'il nous avait été soumis en 2015, puisque apparemment c'est de cette époque-là qu'il date... Aujourd'hui cependant, notre constat est différent: la patience, c'est bien – mais, à un moment donné, il faut agir! Ce moment est apparemment arrivé à présent, raison pour laquelle nous voterons directement ce projet de délibération sur le siège.

**M. Vincent Subilia** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au risque d'en rajouter après les propos fort éloquents tenus par certains de mes préopinants, je m'autorise ici à vous faire part d'une observation toute personnelle, mais qui rejoint largement – une fois encore – la position de ma famille politique.

On assiste ici à une inversion des rôles relativement intéressante: en général, le Parti libéral-radical et la droite élargie – ou «plurielle», comme vous la qualifiez parfois sur les bancs d'en face... lorsque vous le faites poliment! – sont accusés de serrer la vis; et cela à juste titre, car nous portons effectivement un regard aguerri sur... (*Vives réactions dans la salle.*) Monsieur le président de séance, puis-je vous demander de faire régner un minimum d'ordre dans cet humble hémicycle?

**Le président.** Oui... Il faudra que je crie très fort pour qu'on m'entende jusqu'à la buvette, mais je ferai mon possible!

*M. Vincent Subilia.* Je vous en remercie, votre voix a manifestement porté... Je remercie surtout celui qui a fermé la porte! Certains ici sont prompts à critiquer le Parti libéral-radical pour son manque de propositions et sa volonté de veiller – à son corps défendant – sur une certaine orthodoxie budgétaire. Or, ce même parti vient aujourd'hui solliciter le magistrat au moyen d'une demande de crédit. Nous constatons en effet – je rejoins en cela les propos de mon préopinant Simon Brandt – une certaine inaction que l'on pourrait qualifier de coupable de la part de la municipalité, vu que, nonobstant la nécessité d'engager des travaux, ceux-ci n'ont pas encore été réalisés.

Voilà pourquoi nous vous adressons un projet finalement très simple, Monsieur Pagani. Mais, évidemment, il subit déjà les travers dont notre plénum est coutumier: une lecture clivante des enjeux au lieu d'un effort pour fédérer les bonnes volontés – ce qui est pourtant l'objet même du sport!

Je le disais donc, ce projet est tout à fait simple – et cela, à un triple titre. D'abord, il y a réellement urgence. On l'a déjà souligné et telle est la raison pour laquelle nous vous le soumettons ce soir, Mesdames et Messieurs. En effet, nous avons là une fenêtre d'opportunité pour que le puck atteigne le but. On le doit au climat: nous sommes au début de la saison estivale, or c'est précisément durant cette période que les travaux à la patinoire peuvent être effectués sans entraver la vocation première de cet outil de travail, comme le disait mon collègue Nargi. Il est donc nécessaire d'agir – et de le faire rapidement.

De plus, on l'a dit et répété, ces travaux représentent une intervention mineure à défaut d'être cosmétique, n'en déplaie au préopinant des gauches extensives qui mentionnait tout à l'heure la problématique sécuritaire. Croyez bien, Monsieur Guex – vous lui transmettez, Monsieur le président –, que si d'aventure il devait y avoir une quelconque difficulté à cet égard dans un pays aussi normé que le nôtre, les dix-sept services qui se prononceront auront à cœur d'essayer tous les sièges de la zone VIP pour s'assurer que le public soit en sécurité. On peut en être certain! L'urgence est donc objective, c'est le premier argument.

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

Le deuxième est celui du coût. J'en reviens à ce que je disais tout à l'heure: il n'est pas anodin. Chaque franc est un franc! Nous le rappelons constamment à ceux qui, tous les jours, suent pour gagner ces francs et permettent ainsi à la collectivité de fonctionner. Eh bien, le coût du projet proposé ici nous paraît modeste, au regard du retour indirect sur investissement que cet aménagement de la patinoire engendrera. Je parle de la viabilité économique d'un club sportif auquel chacun d'entre nous est attaché, dans cette enceinte, même s'il n'a jamais fréquenté les tribunes des Vernets. En effet, ledit club est porteur de valeurs dans lesquelles j'imagine que nous nous reconnaissons tous: pour le Parti libéral-radical, c'est une certaine combativité mais, pour les autres, ce peut être le fair-play qui devrait marquer nos travaux... Sous l'angle du coût, le bien-fondé de ce projet est donc avéré.

Je passe au troisième argument. Je répète qu'il s'agit de donner un signal en faveur du sport d'abord – mais aussi, n'en déplaise à certains, en faveur du tissu économique genevois. Ayant moi-même la chance de fréquenter très régulièrement la patinoire, je mesure l'importance des tribunes dites VIP. Là encore, il ne faut pas opposer celles et ceux qui vont sur les tribunes populaires – j'en fais partie – et les autres qui se retrouvent aux places VIP, ce qui peut aussi m'arriver parfois. Il y a de la place pour chacun! Mais n'oublions pas que ces fameuses tribunes VIP sont louées par des acteurs économiques importants de notre cité, ceux-là mêmes qui génèrent de l'emploi et qui paient des impôts. Elles jouent donc un rôle essentiel en termes de retour sur investissement indirect, de par la consommation qui s'y opère et la visibilité que cela donne à l'entreprise concernée, c'est-à-dire au club.

C'est une réalité à laquelle on peut vouloir se soustraire pour des raisons dogmatiques, mais qui n'en est pas moins ancrée dans le terrain et qui se vérifie. Je vous invite à le constater sur place, Mesdames et Messieurs! Les tribunes VIP sont importantes, pour le sport comme pour le Genève-Servette Hockey Club.

Pour ces trois motifs, je crois que nous avons aujourd'hui le devoir d'agir en donnant au sport le signal qu'il mérite. Indirectement, je le répète une fois encore, ce projet plaide en faveur d'un effort pour fédérer les bonnes volontés dans cette enceinte. C'est un encouragement, afin que nous passions des vacances sereines avant de nous retrouver ici en septembre avec un peu plus d'unité dans nos rangs...

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous sommes en train de vous distribuer un amendement déposé par le conseiller municipal Pascal Holenweg. Pour la bonne forme, je vous rappelle que nous sommes en préconsultation et que, à la fin des prises de parole, je soumettrai au vote le renvoi du projet de délibération PRD-152 en commission. Si vous le refusez, la discussion immédiate sera ouverte et M. Holenweg pourra présenter son amendement.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Les dernières interventions sur cet objet étaient assez parlantes. Je commencerai par la problématique de la viabilité économique du projet. J'entends bien vos arguments, Messieurs les auteurs du projet de délibération PRD-152, mais d'où sortent-ils? D'une étude ou d'un chapeau? Serait-ce la même analyse que celle que vous nous avez servie pour la réforme de l'imposition des entreprises RIE III? Moi, je n'en sais rien! Je n'ai pas vu d'éléments tangibles! Je veux bien que ce projet de modification de la patinoire des Vernets soit économiquement viable – car, finalement, c'est bien de cela qu'il s'agit, merci de le reconnaître... – mais, pour que nous soyons convaincus du bien-fondé de vos arguments, il faudrait au moins nous présenter une étude sur la base de laquelle on pourrait discuter.

Par ailleurs, nous espérons qu'il n'y aura pas dans cette enceinte de lecture clivante au sujet du sport, je rejoins sur ce point le souhait de M. Subilia. Mais, pour cela, il ne faut pas procéder comme vous êtes en train de le faire, Messieurs des bancs d'en face! Vous agissez de telle manière que vous nous poussez à la non-acceptation immédiate de votre projet. Nous refusons de nous soumettre à un projet que nous n'avons pas étudié, dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants. Votre manière de l'imposer ne peut donc que provoquer une attitude clivante face à vous.

J'ai peut-être mal compris, cependant j'ai entendu un conseiller municipal libéral-radical dire que c'est souvent le manque d'investissements des entités publiques qui provoque ou risque de provoquer la déchéance de certains grands clubs sportifs. Je suis désolé, là aussi, l'histoire dit exactement le contraire! C'est quand les entités publiques ne surveillent pas ces grands clubs que les choses vont mal. Le Genève-Servette Football Club en fut un exemple notoire. Le conseil d'administration comptait, entre autres, un conseiller national libéral-radical... mais le club a connu la déchéance! Pour empêcher cela, il faut un contrôle démocratique.

Je m'étonne, du reste, que le Mouvement citoyens genevois semble s'y opposer, alors qu'il nous a souvent rejoints pour demander que les entités publiques exercent un contrôle démocratique partout où la Ville investit. Nous nous sommes battus à l'occasion de diverses votations pour que les partis politiques aient ce droit de regard. Mais ce groupe nous a déjà fait le même coup avec le parc Hentsch, par exemple, où il a aussi décidé de voter sur le siège. C'est assez contradictoire, par rapport aux engagements pris vis-à-vis de vos électeurs, Mesdames et Messieurs du Mouvement citoyens genevois. Enfin, cela vous regarde!

Dans le cas présent, nous regrettons que le projet de délibération PRD-152 donne l'impression d'une volonté de nationaliser les pertes, en quelque sorte. Il s'agirait de pousser les entités publiques à investir quasiment à fonds perdus dans un projet qui... (*Remarque d'un membre de la droite.*) Monsieur le conseiller



municipal, je ne vous ai pas interrompu, alors ayez la politesse et l'obligeance de me laisser terminer! Je vous en remercie! Vous êtes prompt à donner des leçons de discipline, mais vous aussi vous intervenez pendant que d'autres s'expriment. Soyez respectueux!

*(La présidence est reprise par M. Jean-Charles Lathion, président.)*

**Le président.** S'il vous plaît, Monsieur Gomez, adressez-vous au président.

*M. Alfonso Gomez.* Oui, Monsieur le président, mais je fais la discipline parce que vous ne le faites pas! Je suis navré de vous le dire! Je poursuis et termine mon intervention.

Je ne comprends pas les propos de M. Brandt. Il affirme ne pas faire confiance au Conseil administratif – ce que je peux comprendre, puisqu'il n'est pas du même bord politique. Or, ici, il enjoint au plénum d'accepter sur le siège son projet – même si nous ne savons pas trop ce que nous allons voter – car ensuite le Conseil administratif fera au mieux... C'est un chèque en blanc! C'est exactement le contraire de ce que vous défendiez précédemment, sur les bancs d'en face!

Pour revenir aux exemples cités tout à l'heure par M. Brandt, je ne comparerais évidemment pas un objet comme celui-là avec l'exercice souvent urgent de droits de préemption soumis à un délai, ce qui oblige le Conseil municipal à réagir de manière immédiate.

Pour toutes ces raisons, je demande une fois encore à la droite d'adopter une autre attitude et de renvoyer le projet de délibération PRD-152 en commission pour que nous l'y étudions ensemble. Je sens bien que la messe est dite, mais... Je suis persuadé que, si vous avez raison, Monsieur Brandt – et vous semblez bien connaître le dossier –, après l'étude en commission le plénum votera votre projet à la quasi-unanimité. Dans les conditions présentes, toutefois, nous refusons de donner un chèque en blanc à une entité privée et nous voterons non à l'acceptation de ce crédit sur le siège.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, permettez-moi de le dire: en réalité, ce débat sur un objet bien concret est quelque peu anecdotique par rapport aux enjeux de la politique sportive. Je vais vous donner quelques éléments éclairants à ce sujet, car j'ai entendu tout à l'heure un certain nombre de choses assez surprenantes, voire aberrantes.

Commençons par la nouvelle patinoire. M. Brandt est un fin connaisseur du dossier et il le suit de près, ce qui n'est pas donné à tout le monde ici. Sachez donc que nous sommes toujours dans l'attente d'un nouveau projet de la part du Genève-Servette Hockey Club, j'insiste là-dessus – et je sais que M. Brandt est au courant! Je le répète, Mesdames et Messieurs, car cela concerne très directement la Ville et il est donc important de bien le comprendre. Selon ce qui se passe avec le projet du Trèfle-Blanc, nous devons assumer l'évolution de la situation. Sur le principe, nous sommes évidemment ouverts à de nouvelles solutions; cependant, si la patinoire du Trèfle-Blanc ne peut être réalisée – je souhaite une réussite et non un échec, mais il y a un risque objectif que ce complexe sportif ne voie pas le jour – cela entraînerait de grosses conséquences sur le site des Vernets et nous devons, d'une manière ou d'une autre, les assumer. En revanche je compte bien montrer aux autres communes genevoises et au Canton que nous ne serons pas les seuls à le faire!

Aujourd'hui, le Genève-Servette Hockey Club a une nouvelle structure fondée sur l'actionnariat. Or, je dois vous dire qu'en tant que magistrat délégué au sport je n'ai toujours pas d'informations correctes et complètes sur cette nouvelle configuration, Mesdames et Messieurs. C'est un constat et non un reproche, peut-être ses responsables n'ont-ils pas eu le temps de me fournir ces éléments. J'ai plus ou moins croisé les nouveaux dirigeants, mais nous attendons toujours des précisions. On le sait depuis quelques jours et cela a été confirmé: le club a maintenant un nouveau coach – tant mieux! Et M. McSorley est désormais son manager général à 100%. Quant à savoir quelles sont exactement leurs intentions... À ce stade, nous savons qu'ils ont un nouveau projet au Trèfle-Blanc, beaucoup plus ambitieux que celui qu'ils évoquaient jusqu'à présent. Soit, mais des questions se posent quant à sa faisabilité et au calendrier des travaux.

Dans ce contexte, il faut être d'autant plus prudent sur ce que nous faisons ou pas aux Vernets. Je rappelle aux nouveaux membres du Conseil municipal, qui ne sont pas forcément au courant, que nous avons déjà investi 21 millions de francs dans le complexe des Vernets au cours de ces dernières années, dont 3 millions de francs donnés par les communes genevoises. Chaque extension a dû être négociée mètre par mètre, car il fallait concilier les besoins légitimes du club – j'insiste sur le terme «légitimes» – en termes d'accueil aussi bien des jeunes supporters qui paient 10 francs que des VIP. Cela fait partie de l'équilibre à trouver.

Il y a aussi des enjeux en termes de circulation, de sécurité et de protection du patrimoine, Mesdames et Messieurs! Je suis le premier à reconnaître que, parfois, c'est compliqué. La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) nous guette de très près aux Vernets, on ne peut pas y faire n'importe quoi! Ce n'est pas que nous ne voulions pas faire ceci ou cela, mais nous ne pouvons pas. Chaque centimètre est surveillé!

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

De plus, la question de la centrale du froid à l'ammoniac se pose et il faudra bien l'aborder un jour. Son remplacement devra sans doute être envisagé lorsque les logements prévus en face seront construits, car le dispositif de fabrication de la glace risque alors de devenir hors norme à ce niveau. Nous avançons donc prudemment aux Vernets.

Pour ma part, j'attends de savoir de quel projet a réellement besoin le Genève-Servette Hockey Club dans un délai de un à cinq ans – un projet qui soit faisable et respecte à la fois l'équilibre économique du club et la juste répartition des supporters, comme cela a déjà été dit. Je vous garantis, Mesdames et Messieurs, qu'en tant que magistrat chargé du sport je suis le dernier à opposer les VIP aux autres supporters, il faut de tout pour faire vivre ce club! Son équilibre financier est aussi important que l'ambiance à la patinoire lors des matches.

Cela en surprendra peut-être certains sur les bancs de la gauche: en tant que tel, le Genève-Servette Hockey Club ne gagne pas d'argent et ses actionnaires non plus, car entretenir un club pareil coûte très cher. Sur ce plan, on ne peut donc pas lui reprocher de vouloir augmenter sa capacité de financement, je le comprends tout à fait. L'époque où l'on opposait sport d'élite et sport populaire est révolue! L'un nourrit l'autre, d'autant plus que l'immense majorité des sportifs d'élite de notre pays – même si ce n'est pas le cas des hockeyeurs du Genève-Servette Hockey Club – ne gagnent pas leur vie avec leur carrière sportive: c'est du bénévolat, voire un sacrifice. Je n'oppose donc pas le sport d'élite et le sport populaire, je le précise afin qu'il n'y ait pas de malentendu à ce sujet.

En revanche, je m'insurge quand j'entends M. Nargi affirmer que ce club est le seul à briller dans cette république. C'est faire preuve de mépris pour les Lions de Genève, pour le Rink-Hockey Club, pour le Team Genève... J'aimerais insister là-dessus: il y a plein de sportifs qui brillent dans cette république! Nous obtenons chaque année plus de 600 titres nationaux, européens et internationaux, il faut le dire! Et cela, dans tous les domaines sportifs – ils n'ont certes pas tous le même écho médiatique, mais c'est important à rappeler. Les échecs aussi sont un sport, comme me le souffle M<sup>me</sup> Figurek...

J'en viens à présent à la politique sportive de la Ville car, là aussi, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Au cours de ces dernières années, nous avons effectivement beaucoup investi dans la culture – je l'assume. Cependant, nous avons aussi beaucoup travaillé en faveur du sport avec M. Pagani et nous présenterons publiquement mardi prochain aux partenaires sportifs et aux médias le plan directeur de développement des infrastructures sportives 2017-2030, que la commission des sports connaît. Ceux d'entre vous qui s'interrogent à ce sujet n'ont qu'à demander des précisions à leurs collègues qui y siègent, Mesdames et Messieurs. Eh bien, les investissements prévus dans ce domaine se situent au même niveau que ceux que nous avons consentis pour la culture ces quinze der-

nières années. On parle ici de 300 millions de francs – sous réserve du vote des procédures légales, des arbitrages et du vote des crédits, évidemment. Toujours est-il que le plan d'intentions qui sera ancré dans le plan directeur communal est extrêmement ambitieux.

La question qui va se poser un jour et que nous devons résoudre ensemble, vous et nous, Conseil municipal et Conseil administratif, est la suivante: qui paiera? Je ne conçois pas que la Ville de Genève fournisse éternellement la plus grosse part de l'effort financier dans le domaine du sport – il en va d'ailleurs de même pour la culture. A un moment donné, il faudra bien répartir différemment les charges que la ville-centre assume pour l'ensemble de l'agglomération genevoise.

Voilà pourquoi je me permets de dire que le projet de délibération PRD-152 est finalement un peu anecdotique. Si j'en partage les intentions et l'objectif visé, ce texte mérite toutefois objectivement un détour en commission pour que nous choissions la bonne solution.

Je suis désolé de le dire aux amateurs de sport membres de la commission des sports, que je remercie d'avoir voté récemment des crédits pour des terrains de football et qui, je l'espère, valideront aussi celui de la halle de tennis – de nombreuses demandes de crédits pour les infrastructures sportives seront déposées bientôt – mais ce projet de délibération doit être renvoyé de préférence à la commission des travaux et des constructions. A l'instar de mon collègue Rémy Pagani, je plaide donc pour un passage – qui peut être très rapide – à cette commission-là.

De toute façon, nous ne recevrons jamais les autorisations de construire immédiatement pour un projet pareil. Je vous répète ce que j'ai déjà dit, Mesdames et Messieurs: ce n'est pas de la mauvaise volonté de notre part – M. Pagani est bien placé pour le savoir – mais il y a tellement de paramètres qui doivent être pris en compte, à la patinoire des Vernets, que même si nous voulions bâcler les travaux nous ne pourrions pas le faire. Dans ces conditions, mieux vaut adopter le bon projet après en avoir discuté avec le Genève-Servette Hockey Club, lequel a émis des avis divers et multiples au fil de ces derniers mois. Il faut évaluer quelle est la bonne solution à court terme pour augmenter la capacité des tribunes du public.

Pour toutes ces raisons, il serait extrêmement raisonnable d'examiner le projet de délibération PRD-152 en commission. De la sorte, nous aurons peut-être enfin des nouvelles précises concernant les intentions du club – y compris au sujet du Trèfle-Blanc. Je sais qu'il y a eu une rencontre ce matin même avec M. Dal Busco et M<sup>me</sup> Emery-Torracinta et nous aimerions en apprendre officiellement les résultats. Nous pourrions en tenir compte si le renvoi en commission est accepté ce soir et ainsi vous associer à cette démarche, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

**Le président.** Nous avons reçu trois demandes concernant le projet de délibération PRD-152: son renvoi à la commission des sports ou à celle des travaux et des constructions, ainsi que la discussion immédiate. Je commence par le vote sur les éventuels renvois en commission.

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des sports est refusé par 41 non contre 29 oui.*

*Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des travaux et des constructions est refusé par 41 non contre 28 oui.*

**Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 41 oui contre 28 non.**

*Premier débat*

**M. Pascal Holenweg (S).** Je prends la parole, car j'ai déposé un amendement en tant que membre de la commission des sports. Il faut bien que je m'alphabétise et m'habitue à parler de sport, domaine qui m'est parfaitement étranger et généralement assez insupportable... Je connais fort bien la patinoire des Vernets: la dernière fois que j'y suis allé, c'était il y a quarante-quatre ans, en 1973. Il y avait 20 000 personnes pour écouter un meeting de Santiago Carrillo et Dolores Ibárruri. Je n'y ai pas remis les pieds depuis et n'ai pas, a priori, l'intention d'y remettre les pieds avant d'être totalement grabataire et d'y être conduit par les infirmiers de mon EMS.

J'interviens sur cet intéressant projet de délibération d'abord pour rappeler une chose: même si vous le votez, Mesdames et Messieurs, il n'entrera pas en vigueur tant que le Conseil administratif n'en aura pas envie. Comme l'a rappelé M. Brandt tout à l'heure, il s'agit d'une autorisation de dépense et pas du tout d'une obligation. Cette délibération peut rester là où elle devrait à mon avis rester pendant quelques années, sans que personne n'y touche ni ne fasse quoi que ce soit dans la zone VIP de la patinoire des Vernets.

Par ailleurs, je salue tout de même le respect des hiérarchies sociales implicite à ce projet de par l'idée d'une buvette VIP bien séparée de la buvette pour la plèbe. Il est évident qu'on ne peut pas mélanger les torchons et les serviettes, ni les VIP avec les supporters grasseux qui sentent la sueur et la mauvaise bière! Il y a des hiérarchies sociales à respecter, même dans le cadre de projets aussi pleins de bons sentiments que celui qui nous est soumis ce soir...

Enfin, nous avons quand même un certain nombre de réflexes sociaux, à gauche: si la Ville de Genève doit dépenser 340 000 francs pour que les postérieurs des VIP

soient mieux posés dans une zone de la patinoire des Vernets qui leur convienne mieux, au moins que ces postérieurs – en tout cas le portefeuille placé derrière ou au-dessus – contribuent un peu à ce financement! Telle est la raison pour laquelle je propose un amendement formulé comme suit:

*Projet d'amendement*

Remplacer la teneur initiale de l'article 3 de la délibération par la formulation suivante: «*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera intégralement compensée en deux ans par une surtaxe sur les billets donnant accès à la zone VIP.»

Cet amendement permettrait de financer la dépense somptuaire et postérieure prévue dans le projet de délibération PRD-152 grâce à une surtaxe prélevée à l'entrée de la patinoire ou au niveau de la vente des billets VIP. Peu m'importe que ceux-ci soient distribués par le club ou par la Ville; ce qui compte, c'est le principe de Robin des Bois: il faut prendre aux riches pour donner aux pauvres, il faut prendre aux VIP pour améliorer l'accès à la patinoire des classes laborieuses et populaires qui viennent soutenir les sportifs professionnels, histoire de leur faire oublier leur dure semaine de labeur et les programmes télévisés navrants qu'elles peuvent fuir en allant se défouler un peu à la patinoire.

Mesdames et Messieurs, vous aurez reconnu là mon apprentissage du sport et des débats sportifs. Je siégerai pendant une année à la commission des sports et je sens que je vais beaucoup m'y amuser! J'espère trouver le moyen de vous y amuser aussi...

**M. Jean-Philippe Haas** (MCG). Après ce que je viens d'entendre, je trouve que nous passons vraiment pour des clowns aux yeux des téléspectateurs qui suivent nos débats! C'est pathétique! Quand je vois M. Holenweg – vous lui transmettez, Monsieur le président – aussi fier d'être un antisportif siégeant à la commission des sports, quand je l'entends se vanter de ne pas avoir mis les pieds à la patinoire depuis quarante-quatre ans, je me demande comment il ose s'exprimer sur cet objet.

*M. Pascal Holenweg* (S). Tu es bien à la culture! (*Rires et applaudissements.*)

**Le président.** S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, on se tait! J'aimerais que vous parveniez à vous respecter mutuellement et à respecter aussi les passions des uns et des autres. Je trouve que vous commettez des débordements, avec

ces interjections et autres échanges parallèles! Adressez-vous au président, merci. Vous pouvez continuer, Monsieur Haas.

*M. Jean-Philippe Haas.* Je reviens à ce que je disais: je vous renvoie les applaudissements, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face! Quant à moi, je trouve scandaleux qu'une grande partie – je dis bien: une grande partie – des membres de l'Alternative qui se sont exprimés ce soir versent dans un débat droite-gauche, comme je l'ai déploré tout à l'heure. C'est aberrant! Le sport devrait, au contraire, être fédérateur. Tout le monde devrait se montrer favorable à ce genre de projets! Quand j'entends des gens se permettre de parler pendant plusieurs minutes du Genève-Servette Hockey Club alors que cela fait des dizaines d'années qu'ils n'ont pas mis les pieds à la patinoire pour voir un match, je trouve ça scandaleux! C'est un manque de respect total vis-à-vis des supporters du club et du sport en général, un vrai scandale!

Et vous avez le toupet, à gauche, d'applaudir les bœufferies qui sont dites par certains... M. Holenweg est un parfait exemple d'antisportif, mais voilà qu'il siège à la commission des sports! Où va-t-on, dans cette république?

**Le président.** Mesdames et Messieurs, le débat est relancé, puisque trois intervenants sont inscrits au tour de parole. Cessez donc de vous lancer des invectives gauche-droite! Je vous appelle à un peu plus de réserve et de raison, dans ce débat. Le sport et la culture ne s'opposent pas – il n'y a que les imbéciles qui peuvent les opposer.

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Je voulais simplement souligner ce que vous venez de dire, Monsieur le président, et faire remarquer à M. Haas qu'il n'a pas du tout écouté ce qui s'est dit avant. Il faudrait qu'il soit plus attentif aux débats! Personne ici ne s'en est pris au sport, c'est à une certaine méthodologie que nous nous opposons. Je n'ai pas de leçon à recevoir ou à donner, ni en matière de culture ni en matière de sport. Nous débattons ensemble – quand je dis «ensemble», j'entends tous les membres du Conseil municipal, qu'ils soient de droite ou de gauche – sur une question de méthode.

C'est vous, à droite, qui opposez aujourd'hui le sport à la culture! C'est vous qui avez dit que ce plénum votait des crédits pour la culture et pas pour le sport! Je vous ai déjà signalé – et je vous le répète – que ce n'est pas vrai. Reprenez le détail des votes de commissions et vous verrez ce qu'il en est. Je le rappelle pour que cela figure au *Mémorial*: personne n'est opposé au sport, dans cette enceinte, simplement nous n'en avons peut-être pas tous la même vision – et, surtout, nous

ne suivons pas la même méthode pour discuter de certains problèmes. Voilà ce que je tenais à clarifier.

**M. Pierre Gauthier** (HP). Je suis resté silencieux jusqu'à maintenant mais, franchement, je me dis que j'aurais peut-être mieux fait de ne pas écouter le débat! Je crois que la question posée ici n'est pas du tout de savoir si l'on est pour ou contre le sport, vraiment pas! Il s'agit tout simplement de juger si le projet de délibération PRD-152 peut ou non être voté sur le siège, sans être étudié correctement par le Conseil municipal. Voilà la vraie question!

Je viens de lire et relire notre règlement: il stipule que les objets relevant des fonctions délibératives du Conseil municipal doivent être envoyés en commission; c'est la procédure tout à fait normale.

Par ailleurs, j'ai reçu la présentation du projet en 16 diapositives qui n'est pas annexée à ce document. J'en remercie M. Brandt; vous lui transmettez, Monsieur le président. Je suis donc probablement l'un des rares ici à avoir vu ces images avant tout le monde. Quoi qu'il en soit, il est écrit à la fin que le devis est estimatif, il ne s'agit donc nullement d'une donnée définitive sur la base de laquelle nous puissions nous déterminer. Le projet de délibération PRD-152 n'est pas du tout du même type que ceux que nous recevons en général du Conseil administratif, lesquels ont été étudiés dans un premier temps par les services placés sous la responsabilité de M. Pagani avant d'être examinés à la loupe par une commission qui doit faire son travail. Nous ne pouvons pas effectuer une telle tâche ce soir en séance plénière, ce n'est pas sérieux!

Indépendamment du besoin réel ou non de nous prononcer ce soir sur cet objet, ce n'est pas en faisant les choses à la va-vite que nous les réglerons. Personnellement – mais aussi d'un point de vue politique – j'ai peu de goût pour ce que l'on appelle le sport-spectacle prétendument de haut niveau car, selon moi, il ne développe pas les valeurs sportives auxquelles j'adhère. Toutefois, je le répète, là n'est pas la question.

Je conclurai cette intervention relativement brève en me référant au statut patrimonial du bâtiment actuel de la patinoire des Vernets. Suite à une question posée par M. Simon Brandt en 2010 au sein de ce même Conseil municipal, nous avons appris que la patinoire n'était pas un édifice protégé; la procédure de classement demandée par M. Brandt n'a donc pas été ouverte – je le dis en sautant quelques étapes, mais enfin, disons qu'il n'y a pas eu d'ouverture de la procédure de classement, ce qui fait que la patinoire n'est pas classée. D'ailleurs – c'est assez amusant – l'architecte qui l'a construite, M. François Maurice, a déclaré dans la *Tribune de Genève* que cette patinoire avait «subi tant d'insultes architecturales qu'il serait raisonnable de la démolir», ce à quoi il ne verrait donc aucun inconvénient...



## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M. Pascal Holenweg (S).** Je suis toujours désolé d'être en désaccord avec mon conseiller administratif préféré, mais je tiens, quant à moi, à la différenciation entre le sport amateur et le sport professionnel, le sport populaire et le sport-spectacle. Nous, quand nous parlons de sport, nous entendons le sport pratiqué par les gens, pas celui qui est «spectacularisé» par des professionnels. C'est la principale différence – et un vieux différend entre la gauche et la droite. Cela remonte à la création par les organisations syndicales et les partis de gauche de la fédération sportive Satus, où les travailleurs pratiquaient le sport eux-mêmes sans avoir forcément besoin de se rendre dans les stades pour regarder les autres le faire à leur place.

Par ailleurs, j'ai évoqué tout à l'heure ma plus récente expérience de la patinoire des Vernets, il y a quarante-quatre ans. Eh bien, ce n'était pas pour un match de hockey, mais pour un meeting du Parti communiste espagnol! Le rapport avec le sport est donc relativement lointain – encore qu'être communiste sous le franquisme tenait un peu du sport...

La dernière chose que je voulais dire, c'est que, si la droite ne tenait pas à faire voter le projet de délibération PRD-152 sur le siège, il n'y aurait évidemment pas d'amendement et je n'aurais pas à le défendre. C'est votre entêtement, sur les bancs d'en face, à vouloir l'acceptation de cet objet sur le siège sans le faire examiner en commission – alors même que vous savez que ce projet ne sera pas réalisé dans les délais que vous espérez – qui justifie le dépôt d'un amendement mettant en évidence votre refus d'examiner vos propres projets. Face à cela, la nostalgie de mes années d'adolescence pour les meetings communistes et mes références à la relative distance que j'entretiens avec le sport professionnel me paraissent tout à l'heure et me paraissent encore une excellente réponse. Si vous voulez que nous parlions sérieusement des projets de délibération que vous déposez, Mesdames et Messieurs de la droite, acceptez leur examen en commission! (*Applaudissements.*)

**M. Simon Brandt (LR).** En préambule, j'aimerais m'adresser à MM. Guex et Gauthier – vous leur transmettez mes propos, Monsieur le président. Vous qui dites être des hommes de culture, relisez Georges Haldas lorsqu'il parle de football: ainsi, vous pourrez comprendre que l'on ressent au moins un début d'intérêt pour le hockey sur glace, car c'est exactement la même approche. Relisez Georges Haldas, lorsqu'il parle du mécanisme sociétal qu'est le football,

vous pouvez copier-coller ses idées et les appliquer au hockey sur glace. Faites cet effort, avant de dire que vous ne comprenez pas! Je suis même certain que vous pouvez très bien le comprendre, car je pense que vous avez déjà lu Georges Haldas.

J'entends parfaitement l'argument selon lequel il faudrait étudier le projet de délibération PRD-152 en commission. Moi aussi j'aimerais le faire idéalement! Malheureusement, nous n'en avons pas le temps. Si ce projet est voté sur le siège ce soir, nous n'aurons évidemment aucune certitude que les travaux seront réalisés cet été; si nous ne le votons pas, en revanche, nous serons absolument certains qu'ils n'auront pas lieu dans les mois à venir – et peut-être même pas avant une année au mieux, étant donné que la patinoire est utilisée chaque semaine de septembre à mai, je le rappelle. Ou alors, Mesdames et Messieurs, expliquez-moi quand faire ces travaux! Peut-être voulez-vous déplacer la patinoire ailleurs, le temps de procéder aux modifications prévues? Je ne pense pas que ce soit réalisable, ni même souhaitable.

Pourquoi le projet de délibération PRD-152 vous est-il soumis si tardivement? Tout simplement parce que le refus de l'autorisation attendue des services de la Ville a été signifié hier au Genève-Servette Hockey Club. Je ne dépose pas cet objet aujourd'hui par envie d'entraver la dernière séance plénière avant les vacances, j'aurais bien aimé le faire plus tôt! Mais, jusqu'à récemment, le club était persuadé qu'il recevrait de la municipalité une autorisation de construire pour un projet financé à 100% par un mécène – lequel s'est retiré depuis, vu le refus de la Ville.

Il aurait pu se passer à peu près la même chose avec le pont Hans-Wilsdorf, à l'époque: je rappelle que le magistrat en charge des constructions – le même que maintenant – ne voulait pas voir cette infrastructure financée par le secteur privé, mais aujourd'hui il est le premier à s'en féliciter en disant que c'est un magnifique projet! Vous voyez que le privé n'est pas forcément mauvais et n'apporte pas que du mal, Mesdames et Messieurs... Il peut parfois apporter du bien pour cette ville!

Je terminerai en commentant la proposition fort intéressante de M. Holenweg consistant à imposer une taxe sur les billets VIP: pourquoi pas? Mais alors, pourquoi n'a-t-il pas proposé la même mesure lorsque la Ville a rénové l'Usine? On aurait pu taxer l'entrée à l'Usine pour financer les travaux, puisqu'il y a là aussi des billets payants! Il semble donc qu'aux yeux de certains les gens qui vont voir des matches de hockey valent moins que ceux qui fréquentent l'Usine... Eh bien, ce n'est pas ce que nous pensons!

Voilà pourquoi nous vous demandons de voter sur le siège le projet de délibération PRD-152, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachant

bien qu'il s'agit d'une autorisation de dépense qui ne pourra être réalisée que si les autorisations sont données et si les discussions menées cet été entre le Conseil administratif et le Genève-Servette Hockey Club le permettent. Si l'on veut ne rien faire du tout, il faut renvoyer cet objet en commission; si l'on veut se donner une chance, même minime, de réaliser quelque chose cet été, vu que le projet de nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc n'est toujours pas près d'avancer, il faut voter ce texte ce soir pour donner un signal. Ici, deux types de personnes s'opposent: celles qui veulent faire quelque chose et celles qui s'en lavent les mains. Pour notre part, nous voulons faire quelque chose!

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Nous menons un débat assez étrange, ce soir. Certains opposent la gauche et la droite à propos du sport... C'est nouveau, ça vient de sortir! Je rappelle que la Ville a eu pendant vingt-quatre ans un conseiller administratif du Parti du travail dont le travail par excellence consistait à magnifier le sport à longueur de journée! Il en tirait d'ailleurs un substantiel avantage électoral, me semble-t-il... Et cela, à la satisfaction de la plupart des conseillers municipaux. La seule commission non politisée était d'ailleurs celle des sports: tout le monde y était toujours d'accord, de la gauche à la droite et de la droite à la gauche – Vigilants compris, à l'époque.

Il est donc étonnant de voir que d'aucuns veulent maintenant opposer l'Alternative et quelques partis adverses de droite et du centre – ou de tout ce qu'on voudra, puisque nous ne sommes quant à nous ni de droite ni de gauche. Je trouve cela curieux!

Il y a aujourd'hui une volonté de faire avancer un certain nombre de dossiers sportifs qui avaient dormi assez longtemps dans les tiroirs du Conseil administratif depuis le départ de M. Hediger, il faut bien le reconnaître. Le résultat, c'est ce qui se passe ce soir avec le projet de délibération PRD-152.

A ceux qui veulent absolument son renvoi en commission, je rappellerai un fait amusant: vous connaissez tous la halle sportive située derrière la patinoire des Vernets, Mesdames et Messieurs, ce grand bâtiment qui accueille aussi le vélodrome. Eh bien, je vais vous en raconter une bonne: sa construction a été votée à l'unanimité par le Conseil municipal quelques semaines avant les élections, sans passer par une quelconque commission! En quelle année était-ce? Je ne me le rappelle pas, je siégeais alors sur des bancs par là-bas en face...

Et c'était bien tout le bâtiment qui a été voté, pas juste quelques sièges VIP! Il n'y a évidemment pas eu de crédit d'étude ni de passage en commission; on nous avait seulement informés d'une enveloppe budgétaire estimative en nous disant que le tout serait réalisé pour environ tant de millions de francs. Je vous laisse imaginer à combien s'élevait la facture à la fin des travaux! Mais cela s'est fait...

Alors, ne venez pas dire qu'il faut absolument tout renvoyer en commission au moindre coup de pinceau à donner sur une poignée!

Je crois qu'une majorité du Conseil municipal veut donner un coup de pouce au sport, au sens large du terme. Certains projets sont en cours, mais cela a pris beaucoup de temps. Les prédécesseurs de M. Kanaan n'ont pas fait grand-chose – voire rien du tout – pour le sport, je suis navré de le dire. Je pense donc qu'il est aujourd'hui nécessaire d'y remédier. Je me permets de le souligner, car je vais de temps en temps à la patinoire – mais aussi au Grand Théâtre et ailleurs! Je suis des deux côtés, sport et culture; cela m'autorise à m'exprimer sur l'un et l'autre de ces domaines puisque, selon certains, ceux qui ne vont pas à la patinoire n'ont pas la légitimité pour parler de hockey et idem pour ceux qui ne vont pas au théâtre. C'est ridicule!

Le projet de délibération PRD-152 est un signe: nous demandons au Conseil municipal de se prononcer sur le siège, car nous voulons au moins essayer d'aller de l'avant plus rapidement que ce n'est le cas via les procédures habituelles. D'ailleurs, quand vous avez envie d'aller vite, les uns et les autres – le Conseil administratif, l'Alternative et même nous aussi – vous savez le faire! Alors, ne venez pas dire que c'est là une exception! Il est tout à fait possible de voter cet objet sur le siège.

On ne sait jamais, un miracle peut arriver... Les travaux prévus devront être effectués cet été, sinon ils seront reportés d'une année. Il est évident qu'à l'impossible nul n'est tenu, quant à moi je pense que ce sera possible et nous voterons le projet de délibération PRD-152 sur le siège.

### *Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 40 non contre 24 oui (4 abstentions).*

**Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 41 oui contre 29 non.**

Elle est ainsi conçue:

### *DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 340 000 francs destiné au rallongement de la zone supporters en direction de la bande ainsi qu'à l'extension de la zone VIP sur une partie de la tribune nord de la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2017.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2017 sur le compte 2402000, cellule 314301 C-BAT, sous la rubrique «Entretien des bâtiments publics».

**Le président.** Le vote à l'appel nominal d'un troisième débat a été demandé. Je rappelle que le troisième débat doit être accepté par un tiers des membres présents du Conseil municipal.

**Mis aux voix à l'appel nominal, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (28 oui contre 41 non et 1 abstention).**

*Ont voté oui (28):*

M<sup>me</sup> Ariane Arlotti (EàG), M. Régis de Battista (S), M. Grégoire Carasso (S), M<sup>me</sup> Jennifer Conti (S), M<sup>me</sup> Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (EàG), M<sup>me</sup> Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M<sup>me</sup> Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Pascal Holenweg (S), M. Ulrich Jotterand (S), M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve), M<sup>me</sup> Christina Kitsos (S), M<sup>me</sup> Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M<sup>me</sup> Albane Schlechten (S), M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG), M<sup>me</sup> Martine Sumi (S), M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

*Ont voté non (41):*

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (DC), M. François Bärtschi (MCG), M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M<sup>me</sup> Anne Carron (DC), M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat (DC), M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG), M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M<sup>me</sup> Patricia Richard (LR), M<sup>me</sup> Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M<sup>me</sup> Helena Rigotti (LR), M<sup>me</sup> Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

*S'est abstenu (1):*

M. Olivier Gurtner (S).

*Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):*

M<sup>me</sup> Olga Baranova (S), M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis (DC), M<sup>me</sup> Sandrine Burger (Ve), M<sup>me</sup> Maria Casares (S), M<sup>me</sup> Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Ahmed Jama (S), M<sup>me</sup> Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG).

*Présidence:*

M. Jean-Charles Lathion (DC), président, n'a pas voté.

**Le président.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre demandant la tenue du troisième débat au cours de cette session, à savoir ce soir même, lors d'une séance supplémentaire après une brève interruption qui suivra la clôture de la séance en cours à 23 h – et cela, sans jeton de présence supplémentaire. Je donne la parole à M. Burri en tant que représentant des auteurs de la motion d'ordre, car il a souhaité la défendre.

## Projet de délibération: extension de la patinoire des Vernets

**M. Rémy Burri (LR).** Vous l'avez dit, Monsieur le président: le Mouvement citoyens genevois, l'Union démocratique du centre, le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral-radical demandent que la séance supplémentaire où nous mènerons le troisième débat sur le projet de délibération PRD-152 en vue des travaux à la patinoire des Vernets ait lieu durant la session en cours, sans jeton de présence – mais avec signature d'une feuille de présence, puisqu'il s'agirait d'une séance supplémentaire. Je vous remercie de soumettre au vote cette motion d'ordre, Monsieur le président.

**Le président.** Je procéderai en deux temps. D'abord, je mettrai aux voix le troisième débat qui aura forcément lieu dans une séance supplémentaire ce soir. Ensuite, je suivrai l'article 92 du règlement du Conseil municipal, dont je rappelle la teneur: «Si une séance supplémentaire est organisée au cours d'une session en vue d'un troisième débat sur un ou plusieurs objets, le président ou la présidente du Conseil municipal met au vote le principe du paiement d'un jeton de présence pour cette séance.»

Premièrement, je fais voter la motion d'ordre portant sur le troisième débat ce soir.

*Mise aux voix, la motion d'ordre concernant la tenue du troisième débat durant la session en cours est acceptée par 39 oui contre 25 non.*

**Le président.** Deuxièmement, je fais voter le principe du jeton de présence supplémentaire... Monsieur Gauthier, je vois que vous avez demandé la parole, mais nous sommes en procédure de vote. Vous souhaitez vous exprimer quand même? Alors, faites vite...

**M. Pierre Gauthier (HP).** Je vous remercie, Monsieur le président, ce sera très rapide. A l'article 92 du règlement du Conseil municipal, avant l'alinéa 5 que vous venez de citer figure l'alinéa 3, selon lequel le troisième débat «peut avoir lieu dans une séance supplémentaire qui suit immédiatement le deuxième débat si l'urgence le commande en raison de l'existence de délais qui ne pourraient être tenus». Il faudrait nous démontrer qu'il y a ici des délais urgents ne pouvant être tenus – or cette démonstration n'est pas faite, je le regrette...

**Le président.** Merci de cette information et de cet éclairage, Monsieur Gauthier, mais nous venons de consacrer plus d'une heure à débattre du projet de délibération PRD-152 et l'urgence en a été démontrée. Le bureau a donc décidé

de soumettre au vote cet objet en troisième débat ce soir même. Je fais maintenant voter le deuxième principe concernant la séance supplémentaire de tout à l'heure, à savoir celui du jeton de présence.

*Mis aux voix, le principe du versement d'un jeton de présence à la séance supplémentaire après 23 h est refusé par 59 non contre 5 oui (1 abstention).*

**6. Résolution du 26 juin 2017 de M<sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Ulrich Jotterand, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Grégoire Carasso et Emmanuel Deonna: «Appel à la Turquie pour la libération de Taner Kiliç!» (R-207)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE RÉOLUTION*

Taner Kiliç, président d'Amnesty International Turquie, a été placé en détention le 6 juin avec d'autres avocats, puis inculpé le 9 juin 2017. Son inculpation constitue une preuve supplémentaire de la manière arbitraire et généralisée dont la répression est menée par les autorités turques depuis la tentative de coup d'Etat.

Considérant:

- la parodie de justice dont a été victime Taner Kiliç qui témoigne de l'impact arbitraire de la répression consécutive à la tentative de coup d'Etat de juillet 2016;
- le fait que Taner Kiliç est un défenseur des droits humains engagé et fidèle à ses principes, que les accusations portées à son encontre sont totalement infondées;
- l'ampleur et le caractère arbitraire des poursuites que lance le gouvernement turc contre ses ennemis et détracteurs présumés;
- l'appel d'Amnesty International à tous ceux qui, en Turquie et dans le monde, se préoccupent des droits fondamentaux pour prendre la défense de ce militant courageux qui consacre sa vie et sacrifie aujourd'hui sa liberté à leur cause;
- le rôle central de la Ville de Genève, «capitale des droits humains», dans la défense des droits humains et des personnes dont ces droits sont bafoués dans le monde,

le Conseil municipal de la Ville de Genève demande aux autorités turques de libérer immédiatement Taner Kiliç et d'abandonner toutes les charges contre lui.

---

<sup>1</sup> Annoncée et motion d'ordonnancement, 599.



*Préconsultation*

**M. Sylvain Thévoz (S).** La résolution R-207 invite le Conseil municipal à demander aux autorités turques la libération de Taner Kiliç et l'abandon des charges contre lui. Pour rappel, Taner Kiliç est le président d'Amnesty International Turquie; il a été arrêté le 6 juin dernier et emprisonné le 9 juin; depuis, il est détenu en violation des droits internationaux qui le protègent. Suite à cela, une campagne massive d'Amnesty International a été lancée pour demander sa libération. Il s'agit d'un militant des droits de l'homme, d'une figure qui défend les droits humains en Turquie.

On sait que, depuis le coup d'Etat manqué de juillet 2016, la répression s'est abattue sur le pays. On y emprisonne indistinctement intellectuels, enseignants et – comme ici – défenseurs des droits de l'homme. Certains demanderont peut-être: est-ce à notre cénacle de s'en occuper, est-ce au Conseil municipal de la Ville de Genève de prendre position sur ce sujet? La réponse du Parti socialiste – et d'autres groupes, nous l'espérons – est bien évidemment oui. A Genève, qui est une capitale des droits humains, la ville homonyme des Conventions de Genève, nous avons une responsabilité particulière.

Cet appel a une vertu et une portée symbolique importantes. Pour nous, ce soir, voter la résolution R-2017, c'est peut-être juste appuyer sur un bouton rouge ou un bouton vert; pour les personnes qui voient leurs droits bafoués et qui sont jetées en prison, c'est un signal extrêmement important. Il relève aussi de cette campagne d'Amnesty International qui, en accumulant les soutiens – et celui de la Ville de Genève n'est pas le moindre – pourra changer la situation des détenus aujourd'hui en Turquie. C'est ce que nous espérons – et j'espère également que vous partagez ce souhait, Mesdames et Messieurs. Le groupe socialiste vous invite donc à soutenir cette résolution qui demande la libération de Taner Kiliç.

**M. Gazi Sahin (EàG).** La Turquie nous préoccupe depuis plusieurs années avec sa réalité antidémocratique, car c'est un pays important dont la crise sera aussi un peu la nôtre. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, avant d'en venir au cas de M. Kiliç, permettez-moi de rappeler rapidement le contexte turc actuel, afin de vous faire mieux comprendre ce qui se passe.

Depuis l'année passée et, plus précisément, après l'échec de l'ignoble tentative de coup d'Etat menée par une partie de l'armée et la confrérie güleniste, les autorités politiques turques ont choisi l'option de la répression générale: une répression qui s'étend au-delà des putschistes et touche les journalistes, les académiciens, les avocats, même les parlementaires n'ayant rien à voir avec le processus du putsch. Pourtant, le coup d'Etat manqué offrait au pays la possibilité d'élargir sérieusement ses mécanismes démocratiques. N'est-ce pas le cas de nombreux pays dans

le monde, aujourd'hui? Telle est la raison pour laquelle nous devons continuer, ici à Genève, à avoir des exigences démocratiques et à construire des solidarités.

J'en viens maintenant à l'arrestation de M. Taner Kiliç. Il est évident qu'elle est infondée, arbitraire et inacceptable, comme d'ailleurs celle de bien des personnes réprimées qui n'ont rien à voir avec le coup d'Etat, je le répète une fois encore. A ce jour, plus de 100 000 signatures ont été récoltées dans le monde entier pour soutenir M. Kiliç, mais aussi – je le souligne – tous les autres prisonniers politiques en Turquie. Des Etats-Unis au Japon, de l'Allemagne au Danemark, de la Belgique à la Suisse, l'arrestation de M. Kiliç a été condamnée. Nous demandons donc à la Ville de Genève – ville internationale – de se ranger aux côtés du monde qui proteste contre les politiques antidémocratiques menées ces dernières années par les responsables politiques turcs, en disant: «Assez! Enough! Genug! Yeter!» Merci de soutenir la résolution R-207, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée par 30 oui contre 21 non.**

**Le président.** Le débat accéléré étant demandé, je le mets aux voix également. J'en rappelle le principe: une personne par groupe peut intervenir pendant sept minutes au maximum.

**Mis aux voix, le débat accéléré est accepté par 46 oui contre 19 non.**

**M. Simon Brandt (LR).** Ce qu'il y a d'intéressant, dans la séance de ce soir, c'est que les gens qui nous regardent vont voir la différence entre ceux qui sont là pour s'occuper des problèmes de notre ville et du bien de ses citoyens, et ceux qui sont là pour se mêler des affaires du monde! Il n'y a même pas une demi-heure, certains nous ont dit: «On ne peut pas voter sur le siège un projet de délibération sur la patinoire des Vernets, il faut le renvoyer en commission.» Et maintenant, les mêmes veulent nous faire voter sans passer par une commission la demande de libération d'un opposant politique en Turquie. Mais alors on pourrait demander des informations, l'auditionner... (*Applaudissements.*) Oui, ce que je dis est ridicule! C'est la démonstration par l'absurde du discours que vous nous tenez ce soir, Mesdames et Messieurs de l'Alternative!

C'est d'autant plus absurde que vous forcez le Conseil municipal à hiérarchiser son choix entre qui il veut défendre et qui il ne veut pas. Combien de millions d'opposants politiques dans le monde méritent-ils aussi qu'on se préoccupe d'eux ce soir? Je citerai trois cas, en me référant à un mail reçu aujourd'hui au sujet du prix Martin Ennals de la Ville de Genève: M. Mohamed Zaree, de l'Institut du

Caire pour l'étude des droits humains, emprisonné en Egypte; cinq opposants incarcérés au Cambodge sans jugement depuis plus d'un an; M<sup>me</sup> Karla Avelar, transgenre salvadorienne qui subit des discriminations dans son pays. Pourquoi ne débattons-nous pas de leurs cas? Celui présenté dans la résolution R-207 mérite-t-il mieux? La personne que la gauche défend ce soir est-elle aussi méritoire que cela? A-t-elle toutes les raisons du monde d'être défendue? Et pourquoi le mérite-t-elle plus que les autres opposants politiques que je viens de citer?

Et j'en oublie, tant il y en a dans le monde! Combien de personnes maltraitées en Corée du Nord pourrions-nous défendre? et en Chine? et au Venezuela? Vous savez, Mesdames et Messieurs: ce gouvernement chaviste dont certains, dans cette salle, à l'instar de plusieurs partis de gauche, ont dit pendant des années qu'il était un modèle de gouvernance socialiste moderne! Combien sont-ils, les opprimés dans ces régimes? C'est bien là le problème! (*Applaudissements.*)

Le Conseil municipal est élu pour s'occuper des affaires de la cité et pas des affaires du monde. On peut d'autant moins le faire que soutenir Taner Kiliç, aussi méritoire soit-il, c'est mépriser toutes les personnes que nous ne soutiendrons pas ce soir alors qu'elles le mériteraient tout autant. Certains veulent continuellement se servir du Conseil municipal comme caisse de résonance d'enjeux qui ne nous concernent pas. Si vous voulez lancer une pétition ou rédiger un courrier, Mesdames et Messieurs les auteurs de la résolution, nous signerons volontiers; mais nous n'acceptons pas de débattre au Conseil municipal de choses qui ne nous préoccupent pas.

Et nous acceptons encore moins la mauvaise foi consistant à prétendre qu'il est urgent de voter la résolution R-207 ce soir, alors que ce dont elle traite ne concerne pas la population genevoise. Il y a un quart d'heure, certains nous disaient que l'on ne pouvait pas voter sur le siège un objet qui concerne pourtant notre ville et qui apporterait un plus à sa population, contrairement à ce texte! Nous nous opposerons donc à cette résolution, non pas parce que nous estimerions que la personne visée ne mérite pas d'être soutenue, mais parce que nous ne voulons pas d'une telle hiérarchisation de la misère et que nous refusons de nous mêler d'affaires qui ne nous regardent pas. (*Applaudissements.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, tous les groupes étant représentés par les personnes déjà inscrites au tour de parole, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants, puisque nous sommes en débat accéléré.

**M. François Bärtschi** (MCG). Certes, il est ici question d'un opposant politique au régime d'Erdoğan – à titre personnel, c'est quelqu'un que j'aurais envie de soutenir, mais il faut distinguer entre le travail du Conseil municipal de Genève

et ce qu'un citoyen peut faire et défendre à titre individuel. Si nous devons soutenir la personne honorable et sans doute maltraitée dont parle la résolution R-207, il faudrait agir de même avec la moitié des Etats de la planète! Or certains cas sont beaucoup plus graves que celui-là: en Chine, on prélève des organes sur des êtres vivants – les opposants du Falun Gong – pour les revendre, c'est scandaleux!

Il y a de très nombreuses injustices auxquelles nous avons certainement le devoir de nous opposer... Nous devons défendre les personnes qui en sont victimes, mais est-ce le rôle du Conseil municipal de Genève, même si nous sommes une ville de paix, de se faire le gendarme du monde au nom des droits de l'homme? Je n'en suis pas sûr. Je ne pense pas que nous allions dans la bonne direction en faisant cela. Il est peut-être vrai qu'humainement parlant chacun doit se regarder en toute conscience et se demander que faire et quelles réactions avoir, mais si le Conseil municipal devait intervenir contre toutes les injustices du monde, on n'en finirait jamais! Je crois vraiment que ce n'est pas la bonne direction à suivre, même si nous pouvons comprendre la générosité des auteurs de la résolution R-207 qui veulent défendre Taner Kiliç. Mais sans doute n'est-ce pas la bonne méthode...

**M. Sylvain Thévoz (S).** On ne peut pas ne pas réagir, quand on entend les propos de MM. Brandt et Bärtschi – vous transmettez, Monsieur le président –, qui, à nos yeux, font preuve de cynisme en disant: «Si on défend une personne emprisonnée, on devrait défendre toutes celles dont les droits sont bafoués; le Conseil municipal n'a pas à prendre position dans ces cas-là, car telles ne sont pas ses prérogatives.» En fin de compte, on voit bien que la volonté qui anime ces conseillers municipaux avec des arguments de ce genre est de ne pas prendre position et simplement de ne pas entrer dans le débat.

Au Parti socialiste, nous serions fiers – nous pouvons l'affirmer – de voter avec le Mouvement citoyens genevois s'il déposait des résolutions pour défendre les droits humains et les prisonniers détenus au mépris du droit international dans quelque pays que ce soit, comme ce groupe politique prétend le faire. L'argument qui consiste à affirmer «si on en défend un, on devra les défendre tous» est factieux, c'est de la rhétorique qui vise simplement à ne pas entrer en matière.

J'en viens à la question de fond. Taner Kiliç est un symbole. Il est défendu par Amnesty International, qui n'est pas une petite association de coin de rue, mais un organisme dont les campagnes sont reconnues – j'aurais envie de les qualifier de scientifiques – et longuement réfléchies et organisées. Généralement apolitiques, elles visent à défendre les droits humains.

J'insiste sur ce point: il s'agit bel et bien ici des droits humains. Avec tout le respect que j'ai pour les petites communes comme celle de Peney-le-Jorat, pour

citer un exemple vaudois, nous sommes ici à Genève! On ne peut pas comparer Genève et Peney-le-Jorat: nous sommes la ville symbole des droits humains! Par conséquent, nous ne pouvons pas entendre dire que le Conseil municipal de la Ville Genève ne doit pas se saisir de la résolution R-207 car cela ne nous concerne pas. Je rappelle l'importance des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations internationales présentes à Genève, cette ville qui sait prendre des positions courageuses face à de telles situations.

Je souligne enfin qu'à notre époque de cynisme où les droits humains sont parfois bafoués il y a des gens qui se dressent et qui résistent, qui organisent des campagnes d'opposition et qui, ainsi, changent le monde. Le Parti socialiste – comme d'autres, je l'espère – est du côté de ces gens-là. Nous voterons donc la résolution R-207 ce soir. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (DC). Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la résolution R-207 comme il a soutenu – en votant oui sur le siège – le projet de délibération PRD-152 pour l'extension de la zone VIP à la patinoire des Vernets. Nous serions mal à l'aise d'accepter ces sièges VIP en urgence tout en considérant que c'est plus important et plus urgent que de soutenir un innocent qui croupit en prison.

Je rappellerai quelques faits et quelques chiffres concernant la Turquie. Depuis le coup d'Etat manqué de 2016, 156 médias ont été fermés, 2500 journalistes ont perdu leur travail, plus de 100 000 fonctionnaires – des militaires, des magistrats, des enseignants – ont été limogés ou suspendus, 47 000 personnes ont été incarcérées. Parmi elles, des journalistes, des militants des droits de l'homme et de nombreux avocats. Ces procédures et ces détentions sont autant de pressions insupportables exercées sur des journalistes pour étouffer la presse, sur des magistrats pour contrôler la justice et sur des avocats pour les empêcher d'exercer leur mission de défense. Cette situation place la Turquie en infraction grave vis-à-vis des conventions internationales, notamment la Convention européenne des droits de l'homme qui exige le déroulement d'un procès équitable.

Tel est le contexte dans lequel a été arrêté M. Taner Kiliç, défenseur des droits humains – donc de l'ultime rempart de l'Etat de droit et de la démocratie contre le totalitarisme. Il est également directeur de la section turque d'Amnesty International. Comme nombre de ses compatriotes, il a été arrêté malgré l'absence d'éléments crédibles justifiant sa détention immédiate.

On me dira – et vous le dites, Mesdames et Messieurs les adversaires de cette résolution: «En quoi le Conseil municipal de la Ville de Genève a-t-il la compétence de demander sa libération?» C'est vrai, vous avez raison. La seule personne

qui ait aujourd'hui la compétence indiscutée de dicter et faire exécuter le prétendu droit en Turquie, c'est Erdoğan. Mais faut-il se taire pour autant? Vous trouvez qu'un appel lancé depuis Genève ne vaut rien... Alors, je vous le demande: que vaudrait notre silence? (*Remarques sur les bancs de la droite.*) Ne m'interrompez pas!

Bien sûr, nous avons été élus pour appliquer une politique municipale; mais nous sommes aussi la voix de nos concitoyens qui s'indignent de la situation actuelle en Turquie. Portons leur voix un peu plus haut, un peu plus fort! Nous sommes le Conseil municipal d'une ville symbole des droits de l'homme. Montrons-nous dignes de ce symbole chaque fois que cela est nécessaire! Que notre appel résonne avec les nombreux autres appels lancés partout dans le monde vers les prisons turques. Cet appel consiste aussi à dire aux gens détenus arbitrairement: «Vous n'êtes pas seuls. Votre combat pour la liberté d'expression, pour un Etat de droit, pour des magistrats indépendants est juste. Nous vous soutiendrons toujours.» Merci! (*Applaudissements.*)

*Des voix.* Bravo!

**M. Pierre Scherb** (UDC). L'Union démocratique du centre est contre la résolution R-207. Le Conseil municipal de la Ville de Genève a évidemment été élu pour s'occuper des affaires de la Ville de Genève et non pas de celles de la Turquie!

J'en viens au fond. Il s'agit ici du directeur d'Amnesty International Turquie. On nous dit, bien sûr, que c'est une personne honorable qui s'ingénie à défendre les droits de l'homme. Je veux bien le croire, mais j'ai de la peine à y parvenir quand je lis la page internet d'Amnesty International Suisse. Je cite: «États-Unis: faire barrage au décret antimusulman; une large coalition lance l'appel contre l'application aveugle du règlement de Dublin; Syrie: le reflet d'un monde en crise; jugement de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) contre la Suisse: les autorités doivent mieux évaluer le risque de persécution; interdire les produits en provenance des colonies israéliennes.» Là, je n'ai pas l'impression d'avoir affaire à un organisme qui s'occupe de la défense des droits de l'homme, mais plutôt à une succursale de l'Internationale socialiste!

Quant à ce directeur d'Amnesty International Turquie, je ne le connais pas et je ne sais pas ce qu'il a fait – d'ailleurs, nous sommes tous ici dépendants des informations qui nous arrivent. Est-il innocent? Je veux bien le croire et je l'espère pour lui mais, en tout cas, ce n'est pas à nous de le dire! Et même si nous le disons, cela ne changera strictement rien, car les autorités turques n'attendent sûrement pas notre avis pour savoir comment elles doivent agir.

Je me tourne vers le Parti démocrate-chrétien pour m'étonner qu'il accepte une fois encore de voter un tel objet, lequel n'a rien à voir avec les affaires de la Ville de Genève. Les explications de M<sup>me</sup> Chaker Mangeat ne m'ont pas du tout convaincu, bien au contraire!

**M. Pierre Gauthier** (HP). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M. Simon Brandt qu'il a à la fois tort et raison. Commençons par les bonnes nouvelles: il a raison, car on ne devrait pas sélectionner les victimes pour en choisir seulement certaines au détriment d'autres. C'est vrai. L'un des principes fondamentaux de la Croix-Rouge est l'impartialité, en ce sens qu'il n'est pas juste de sélectionner l'un au détriment de l'autre. Je suis d'accord.

Sans sombrer dans l'indignation sélective, il est important également d'admettre et de se rappeler le fait que nous avons une responsabilité particulière, parce que Genève n'est pas seulement la ville des multinationales et des sociétés financières ou de négoce, mais aussi une ville-symbole, que cela nous plaise ou non. C'est là qu'est née l'idée de la défense des victimes de l'injustice – pas très loin d'ici, d'ailleurs, puisque cette naissance officielle a eu lieu en bas dans la salle de l'Alabama, où un certain nombre de personnes se sont réunies pour signer le premier traité humanitaire international qui s'intitule Convention de Genève.

Je ne répéterai pas l'histoire du choc vécu par Henri Dunant lorsque, voulant rencontrer Napoléon III, il lui courait après sur les champs de bataille et, au lieu de le rencontrer lui, il a rencontré la détresse absolue des oubliés de la guerre, des victimes de la bataille de Solferino. Tout le monde peut lire cette histoire dans *Un souvenir de Solferino* d'Henri Dunant! Cette remarque n'est pas du tout hors sujet car, depuis 1863, l'idée humanitaire a fait bien du chemin et les victimes des troubles internes comme les détenus pour «raisons de sécurité» font désormais partie des personnes à protéger de l'arbitraire. Tel est exactement le cas de celle dont nous évoquons la destinée ce soir.

Je terminerai en m'adressant à celles et à ceux qui pensent que les résolutions votées par le Conseil municipal de la Ville de Genève ne valent rien, et qui le répètent comme un mantra chaque fois que ce type de résolution ou de motion figure à l'ordre du jour. Ils se trompent profondément!

Il n'y a pas si longtemps, le 22 février 2012 exactement, notre parlement acceptait la motion M-996 rédigée par M<sup>me</sup> Vera Figurek, M<sup>me</sup> Salika Wenger, moi-même et d'autres à la suite de la répression sanglante au Kazakhstan où seize travailleurs et travailleuses du pétrole avaient été froidement assassinés par la police. Notre motion avait recueilli les mêmes critiques que la résolution R-207: «Ce n'est pas le rôle du parlement municipal de Genève de voter cela et d'agir ainsi», etc. Mais la motion M-996 a tout de même été acceptée par ce plénum, puis elle a été reprise par le Parlement européen qui en a discuté et en a rédigé une autre

sur la base de celle de notre petit Conseil municipal de Genève... Ledit Parlement européen est ensuite intervenu auprès du régime kazakh et, depuis lors, la répression sauvage des travailleurs a cessé dans ce pays – en tout cas jusqu’à nouvel avis.

Il est donc tout à fait inexact de dire que nos délibérations sur ces sujets n’ont pas d’impact; au contraire, elles en ont un très important! C’est pour cela que je vous engage à voter sans aucun état d’âme la résolution R-207, Mesdames et Messieurs, et à souhaiter qu’au-delà de la personne nommée ici ce genre d’action serve à protéger toutes les victimes de l’arbitraire et de la répression parfois sanglante menée par des régimes absolument inacceptables. A travers la personne dont il est question ce soir, c’est bien évidemment toutes ces victimes qui méritent notre protection.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Il y aurait beaucoup à dire, mais j’interviendrai rapidement. Bien sûr que cela nous regarde! Nous ne vivons tout de même pas dans une île! Nous sommes entourés par le monde! Les problèmes du monde nous concernent donc profondément et nos problèmes concernent profondément le monde.

De plus, comme je le disais tout à l’heure, en quelques jours 100 000 personnes partout dans le monde et les ministères de plusieurs pays ont réagi en faveur de Taner Kiliç. Pourquoi? Rappelez-vous, Mesdames et Messieurs: il y a deux ans, Erdoğan faisait du chantage en jouant avec 4 millions de réfugiés. La Turquie est le pays de la planète qui a aujourd’hui sur son territoire le plus grand nombre de réfugiés. On sait bien quelle crise cette affaire a causée en Europe! Vous ne pouvez pas dire que ça ne nous regarde pas!

**Le président.** Adressez-vous au président, Monsieur Sahin.

*M. Gazi Sahin.* La crise est telle en Turquie qu’elle s’étendra aussi en Europe – une crise économique, humaine et politique. Dans ce sens, on n’a pas le droit de dire...

**Le président.** Monsieur Sahin, adressez-vous au président!

*M. Gazi Sahin.* Bien sûr! Dans ce sens, on n’a pas le droit de dire que cela ne nous regarde pas. Nous prenons-nous pour les gendarmes du monde, comme l’affirmait M. Bärtschi tout à l’heure? Loin de là! Vous lui transmettez,



Monsieur le président. On ne demande pas une intervention militaire ou quoi que ce soit de ce genre! Il s'agit ici de voter une résolution qui expose des exigences politiques de manière démocratique. C'est tout! Mais ensuite, comme le rappelait M. Gauthier, les résolutions votées en Ville de Genève ont un impact international. Nous en avons été témoins plusieurs fois. Nous vivons dans une ville d'importance internationale, que cela vous plaise ou pas, Mesdames et Messieurs de la droite. C'est une réalité!

A mon avis, le Conseil municipal ne s'occupe pas assez de sujets internationaux. Nous ne sortons pas assez de notre petit monde, alors que nous avons la force d'intervenir davantage dans les événements politiques à l'échelle de la planète. Il faudrait prendre position plus souvent au niveau des affaires de politique internationale!

**M. Alfonso Gomez (Ve).** Les Verts ne souhaitent pas intervenir dans ce débat, car il leur semblait évident qu'il fallait voter la résolution R-207. En écho aux propos de mon ami Pierre Gauthier, je me référerai simplement à l'expérience du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) non pas quant à la résonance internationale que peut avoir ce type de résolution, mais surtout par rapport au prisonnier lui-même.

Mesdames et Messieurs, puisque je le fais rarement – ce sera même la première et dernière fois – permettez-moi d'évoquer mon grand-père, qui fut prisonnier politique dès 1938 dans les geôles de Franco. Il m'a toujours dit: «Ce que nous craignons le plus, c'était le silence, le fait que les gens ne savaient pas que nous étions là.»

Eh bien, les Verts voteront la résolution R-207, car ils sont persuadés que ce prisonnier turc recevra notre message comme un espoir. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, maire.** Il est évident que la résolution R-207 obtiendra la majorité du Conseil municipal afin que celui-ci se solidarise avec la démarche d'Amnesty International. J'ajoute, au nom du Conseil administratif, qu'il est du devoir de l'exécutif de s'allier à la majorité de ce parlement en faveur du prisonnier politique Taner Kiliç.

J'aimerais ici témoigner d'un cas analogue. La maire de Diyarbakır, au sud-ouest du Kurdistan turc, est venue à Zurich au mois d'octobre 2016 pour crier au secours, car elle savait déjà qu'elle allait être emprisonnée et que sa mairie serait fermée. Le Conseil administratif m'a délégué pour témoigner de sa solidarité en me rendant à Diyarbakır; malheureusement, cette personne a effectivement été arrêtée deux jours avant. Je rappelle qu'elle était maire d'une ville de 1,5 million

d'habitants et avait été élue par 800 000 personnes! Tel est le traitement réservé par M. Erdoğan à de nombreux parlementaires, Mesdames et Messieurs. Beaucoup, bien qu'élus démocratiquement – notamment au Kurdistan turc –, ont été arrêtés et croupissent dans des geôles.

Dans un second temps, je me suis rendu au procès de la maire de Diyarbakır. Là, j'ai constaté la puissance de la solidarité internationale. Je le dis pour celles et ceux qui en douteraient encore... En effet, cette personne risquait cent dix ans de prison pour avoir refusé de dissoudre une marche des femmes le 8 mars 2011 – mais elle a été arrêtée en 2016! C'est dire si les intentions du gouvernement turc se manifestent tardivement...

Heureusement que nous étions là, non seulement la délégation de la Ville de Genève, mais aussi celles de Zurich et du Parlement européen, pour donner au moins des conditions de défense convenables à cette dame. Le procès, au lieu de durer trois heures – c'est le régime habituel pour les personnes soupçonnées de tas de choses improuvables et improuvées –, a eu lieu dans de bonnes conditions. Ainsi, bien que cette femme soit encore en détention, elle a eu un procès juste qui lui a permis de faire valoir ses arguments. Et elle sait pouvoir compter dorénavant sur la solidarité internationale, comme peut d'ailleurs le faire Taner Kiliç grâce au vote de la résolution R-207 par le Conseil municipal aujourd'hui.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution au Conseil administratif est accepté par 37 oui contre 27 non (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

### RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande aux autorités turques de libérer immédiatement Taner Kiliç et d'abandonner toutes les charges contre lui.

## 7. Propositions des conseillers municipaux.

**Le président.** Nous avons reçu la résolution suivante:

- R-208, de *M<sup>me</sup> Albane Schlechten* et *M. Grégoire Carasso*: «La Comédie après la Comédie: un lieu festif, culturel et accessible à toutes et à tous à Plainpalais!».

## 8. Interpellations.

**Le président.** Nous avons reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-42, de *M. Pierre Gauthier*: «Compensation des places de parc supprimées en surface en cas de travaux de longue durée»;
- IE-43, de *M. Morten Gisselbaek*: «Quai des Bergues: accord de stationnement?».

## 9. Questions écrites.

**Le président.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-476, de *M. Simon Brandt*: «Conséquences du feu d’artifice des Fêtes de Genève sur la faune aviaire et lacustre»;
- QE-477, de *M. Simon Brandt*: «Accueil de la compagnie Royal de Luxe: combien ça coûte?»;
- QE-478, de *M. Simon Brandt*: «Evolution des places de stationnement en ville de Genève»;
- QE-479, de *M. Simon Brandt*: «Respect du règlement du Conseil municipal dans le traitement des questions écrites»;
- QE-480, de *M. Alain de Kalbermatten*: «Transparence: CA se gagne»;
- QE-481, de *M. Michel Nargi*: «Attribution des mandats».

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je lève cette séance. Nous faisons maintenant une brève pause pour que vous puissiez signer les feuilles de présence – mais sans jeton, bien entendu – de la séance supplémentaire qui aura lieu dans un instant, afin que nous menions ce soir le troisième débat sur le projet de délibération PRD-152 concernant la patinoire des Vernets.

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

|   |      |
|---|------|
| 1. Exhortation . . . . .  | 1194 |
| 2. Communications du Conseil administratif . . . . .  | 1194 |
| 3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .  | 1194 |
| 4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la<br>pétition du 27 septembre 2016: «Pour la survie des manifestations<br>La ville est à vous dans nos quartiers: quel quartier doit mourir?»<br>(P-362 A). . . . .                           | 1195 |
| 5. Projet de délibération du 26 juin 2017 de MM. Simon Brandt, Alain<br>de Kalbermatten, Pierre Scherb, Daniel Sormanni et Jean-Philippe<br>Haas: «GSHC: extension de la zone VIP et du parterre nord de la pati-<br>noire des Vernets» (PRD-152) . . . . . | 1198 |
| 6. Résolution du 26 juin 2017 de M <sup>me</sup> et MM. Sylvain Thévoz,<br>Ulrich Jotterand, Brigitte Studer, Gazi Sahin, Grégoire Carasso et<br>Emmanuel Deonna: «Appel à la Turquie pour la libération de Taner<br>Kiliç!» (R-207) . . . . .              | 1232 |
| 7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .  | 1242 |
| 8. Interpellations . . . . .  | 1243 |
| 9. Questions écrites . . . . .  | 1243 |

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*